

déformés par l'étymologie populaire, d'après *gutta* et *guttur*. Mot de rituel, non attesté dans les textes. Sans doute du gr. *χάθων* en passant par un intermédiaire étrusque, *quutun* : le rapprochement avec *guttur* peut avoir été favorisé par la fréquence de la finale *-rn-* en étrusque.

eyathus, -i m. : coupe, vase à boire. Emprunt ancien (Plt.) au grec *χάθως*, de caractère populaire. On trouve à basse époque les graphies *quiatus*, *cuatus*, *quatus*, dont dérive sans doute *cattia*, attesté dans les gloses, CGL I 521, 54, et demeuré dans les langues romanes ; cf. M. L. 2434, et *cyathina*, 2433. — Dénommatif : *cyathisso*, -as (= *χαθίλης*), Plt.

cyclamen, -inis n. : cyclamen, plante. Emprunt au gr. *χυκλαμίνων* (-voc.), déformé sous l'influence des autres noms de plantes en *-men*, type *grāmen*, *legūmen*, etc. Non attesté avant Pline, qui emploie la forme grecque *cyclamīnos*. Calque latin : *orbiculāris*.

cycenus, -i m. : cygne. Emprunt d'abord savant et poétique au gr. *χύνων*, qui a détrôné *olor* et qui est passé dans les langues romanes sous la forme *cienus*, v. fr. *cisme* ; cf. M. L. 2435, *cynos* et *cynicos*. Attesté depuis Lucrèce et Cicéron, qui en a deux exemples, mais sans doute plus ancien, comme le prouve l'emploi proverbial : *quid enim contendat hirundo cynnis*, Lucr. 3, 7.

Dérivé : *cyneus* (*quigneus*, Gloss.) = *χύνεια*.

cydōneum : v. *cotōneum*.

cylindrus, -i m. : cylindre. Emprunt au gr. *χύλινδρος*, effectué par la langue scientifique et par la langue russe (Caton), où le mot désigne un « rouleau ». Nombre

de formes romanes remontent à **colondra*, c'est-à-dire à une forme influencée par *columna*, cf. Serv., G. 1, 178, *cylindro* : i. e. *lapide tereti in modum columnae*, et les gloses, où *cylindrus* est expliqué par *semicolumnum*, M. L. 2437.

Dérivé latin : *cylindratus*.

cýma, cýma, -ae f. : emprunt latinisé (Lucil.), avec changement de genre et passage à la 1^{re} déclinaison, au gr. *χύμα* « *summitas olerum uel arborum* », Isid., Or. 17, 10, 4. Une prononciation *cima* est fréquemment attestée par la graphie ; c'est à *cima* que remontent la plupart des formes romanes, M. L. 2438.

cýmatium, cýmatium, -i n. : emprunt fait par la langue de l'architecture au gr. *χυμάτιον* « *cimaise* ». M. L. 2439.

cymba : v. *cumba*.

cymbalum, -i n. : cymbale. Emprunt au gr. *χύμβαλον* (Catul., Cic.). M. L. 2441 ; irl. *cimbal*.

Dérivés : *cymbalissō* (Hemina), -lāris, -lārius.

cymīnum : v. *cumīnum*.

cyparissus : v. *cupressus*.

cyprum : v. *cuprum*.

cytisus, *cetus*, -i f. (*cytisum* n. ; *quitus*, Diosc., Schol. Vg. Medic. 10, 7) : cytise. Emprunt au gr. *χύτισος* (attesté depuis Varr.), passé dans les langues hispaniques : esp. *codeso*, et en toscan *citiso*. M. L. 2447.

Le mot grec ne désigne pas notre cytise commun, mais une plante fourragère, sans doute une grande liserne ; cf. Pline, NH 13, 130.

daemōn, -ōnis m. : emprunt au gr. *δαίμων*. Varron n'emploie encore que le mot grec : *χακός δαίμον*, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée ; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d'« esprit infernal, démon ») ; c'est ainsi que St Aug. crée *daemonicola*, Ciui. d. 9, 19, et St Jér. *daemonicarius*. Celui-ci : irl. *demun*, gall. *geovan*. — *Daemonicōsus* semble avoir été créé sur le participe grec féminin *δαμονιώσα*, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en -*ssus* ; cf. *daemonicus* à côté de *daemonicus* = gr. *δαμονιώσας*.

daeruma : v. *lacruma*.

daetylus, -i m. : emprunt au gr. *δάκτυλος* (d'origine sémitique) demeuré dans les langues romanes avec le sens de « *datte* » (*dactylus*, Apicius) et de « *pholade, dail* », ainsi appelé « *ab humanorum unguium similitudine* », Pline, 9, 184. M. L. 2457 ; B. W. s. u.

daeulum, -a : CGL I 84, 91 ; M. L. 2458. Voir *fact*.

daedalus, -a, -um : -am a uarietate rerum artificio-rumque dictam esse apud Lucretium (1, 7) terram, apud Ennium (Inc. 46) Mineruam, apud Vergilium (Aen. 7, 282) Circen, facile est intellegere, cum Graeci δαιδάλεων significant uariare..., P. F. 59, 26.

Emprunt poétique (ENN., LUCR., VG.) au gr. *δαιδαλός* de sens à la fois actif : *natura daedala rerum*, LUCR. 5, 534, et passif : *daedala signa*, id. 5, 145 (= *δαιδάλεος*).

daemōn, -ōnis m. : emprunt au gr. *δαίμων*. Varron n'emploie encore que le mot grec : *χακός δαίμον*, Men. 539. Latinisé seulement dans Apulée ; surtout fréquent dans la langue de l'Église (où il a pris un sens spécial d'« esprit infernal, démon ») ; c'est ainsi que St Aug. crée *daemonicola*, Ciui. d. 9, 19, et St Jér. *daemonicarius*. Celui-ci : irl. *demun*, gall. *geovan*. — *Daemonicōsus* semble avoir été créé sur le participe grec féminin *δαμονιώσα*, dont la finale aurait été assimilée aux formations suffixales latines en -*ssus* ; cf. *daemonicus* à côté de *daemonicus* = gr. *δαμονιώσας*.

dagnades : sunt aulium genus quas Aegyptii inter pondum cum coronis deuinire soliti sunt, quae uellicando morsicandoque et canturando adsidue non patiuntur dormire potantes, P. F. 60, 11. Mot étranger ? Cf. δαχύλι. ὀρέου εἴδος, Hes.

daliuum : *supinum ait esse Aurelius, Aelius stultum. Oscorum quoque lingua significat insanum. Santra uero dici putat ipsum, quem Graeci δέλταν, i. e., propter eius fatuitatem quis misereri debeat*, P. F. 59, 17. Mot d'origine et de sens incertains, non attesté dans les textes.

dalmatica (scil. *uestis*) f. : dalmatique, tunique large à manches longues originaire de Dalmatie. Mot de basse époque (éd. de Diocl.) M. L. 2463 et 2462, *dalmata* « *sabot* » (comme *gallica*).

-dam : particule généralisante ou indéfinie, qu'on a dans *qui-dam* ; v. *dum*.

dāma : v. *damma*.

damaliō, -ōnis f. : génisse ; emprunt latinisé, avec suffixe -ōn, au gr. *δάμαλος* (Lampr.). Cf. *dam(m)a*.

damascēna, -ōrum n. pl. : prunes de Damas. Dérivé de *damascus*, transcription du gr. *δαμασκός*. Attesté à

D

partir de Pline. M. L. 2464. Le nom de la ville, qui était célèbre par la qualité de ses aciers et de ses laines (cf. Thes. Onomasticon III 24, 28-32), est aussi demeuré dans les langues romanes. M. L. 2465, *Damascus*.

Damia, **damium** : *sacrificium quod siebat in aperto in honorem Deae Bonae, dictum a contrarietate, quod minime esset δαμέστων, i. e. publicum. Dea quoque ipsa Damia et sacerdos eius damiatris appellabatur*, P. F. 60, 1. Sans doute emprunt au gr. *Δαμίτης*, déesse adorée à Épidaure, où elle était associée à *Αὔξητα*, et à Égine, cf. Hdt. 5, 81 et 85 ; Paus. 2, 30, 4 ; l'homonymie de *damium* et de gr. dorien *δάμων* (= att. *δάμος*) doit être fortuite. *Damiatris* suppose un verbe dénommatif **damiare* « célébrer le culte de Damia » ou peut avoir été bâti directement sur *damia*, cf. *uindēmia/uindēmiatris*. Sans exemple dans les textes.

damma (*dāma*) : -ae c. : mais surtout masculin ; féminin dans Hor., C. I 2, 13 ; le genre masculin a entraîné la création d'une forme *dammus* (*damus*, Not. Tir. 108, 73 ; cf. M. L. 2466) : daim. Attesté depuis Virgile. Roman. Passé en germanique : v. h. a. *tām*, ags. *dā* ; le breton *dem* provient du fr. *daim*. Diminutifs : *dammula* (Apulée, langue de l'Église), *dam(m)ulus*.

Un rapport avec *domare* n'est pas plausible, à cause du sens. Mot étranger, peut-être céltique ; cf. irl. *dam alláid* « cerf » (*dam* signifiant « bœuf », comme gr. *δαμάλης*, -λη). Cf. *damaliō*.

damnūm, -i n. : dommage, perte, dépense. S'oppose à *lucrum*, cf. Plt., Cap. 327, *ubi... damnūm praestet facere quam lucrum, à incrémentū* ; s'allie à *sumptus* (Ps. Asc., Verr., p. 175), *iacūta*, *dētrimentū*. En droit, désigne quelquefois les « dommages et intérêts » payés pour une perte matérielle (Loi des XII tables), et par extension l'« amende » (le mot propre est *multa*) ou la peine (*poena*). Quoi qu'on en dise parfois, aucun rapport n'est senti en latin entre *damnūm* et *dare*. L'expression *damnūm dare* n'est pas une figure étymologique ; le sens est « causer un dommage » (s'opposant à *damnūm facere* « faire une dépense, une perte », e. g. Plt., Ci. 106, Tru. 228 (*damnūm dare*) ; Ba. 1032, 784, etc. ; cf. Thes. V 30, 29 sqq.). Dans Plt., As: 182, *neque ille scit quid det, quid damnūm faciat* ; Tru. 81-82, *eadem postquam alium repperit qui plus daret, | damnosiorē meo exinde immovit loco*, l'allitération n'implique pas un rapport étymologique. Il est donc impossible d'appuyer sur les sens et emplois attestés à date historique un rapport entre *dō* et *damnūm*. Attesté à toutes les époques ; surtout au pluriel chez les poètes. Bien représenté dans les langues romanes, ainsi que *damnāre*, M. L. 2467-2468 ; B. W. *dam*. (et *dommāge*) Alb. *dam*, *dem*.

Dérivés et composés : *damnōsus* : 1^o qui cause des pertes, coûteux ; 2^o qui fait des pertes ou des dé-

penses, prodigue ; *indemnis* : sans dommage, indemne (à partir de Sén.) ; *indemnitas* (Juris.) ; *damnō*, -ās : « *damnō adficer* » (Nonius), cf. Plt., Tri. 829, *nobilis apud homines pauperibus te* (= *Neptunum*) *parcer solitum, diuitiae damnare atque domare* ; cf. aussi l'expression *damnare aliquem uōti* (*uōti*), les formules d'héritage *heres meus damnas esto ; legatum per damnationem*, et la glose de Non. 276, 18, -are est exherere dare. *Lucilius Sat. lib. XI* (22) : ... *hunc Tullius, inquam, i index heredem facit, et damnati alii omnes*. Dans la langue du droit, *damnare*, usité d'abord dans le sens de « frapper d'une amende », e. g. Cic., *Verr. 1, 38, minoris H.S tricis praetorium hominem non posse damnari*, s'est dit ensuite de toute espèce de châtiment : « condamner » (opposé à *absoluō*), d'où *indemnatus* « non condamné » (depuis Plt.), de même que le composé *condemnō* (cf. *condōnō*) créé pour marquer le fait de la condamnation (aspect déterminé). *Damnare* s'est employé au sens propre comme au sens figuré ; dans la langue de l'Église, il a servi à traduire ἀναθετάτειν ; à basse époque, on le trouve au sens de « fermer », e. g. Arat. *Act. 2, 111, -are uiam*, comme fr. « condamner une porte ». *Condemnō*, dans la langue grammaticale, a traduit aussi ὀδελίζω.

Damnō et *condemnō* ont de nombreux dérivés : *damnabilis*, *damnatiō*, *condemnatiō*, etc.

De *damnō* : irl. *damnaim*, gall. *daoni* (au sens religieux « damner »).

damnificus (Plt., Pall.) : qui cause des pertes, d'où *damnificō*, *damnigerulus* (Plt.).

damnās : de la langue du droit, usité seulement dans la formule *damnās estō* « qu'il soit condamné à ». Sans doute forme dialectale de *damnātus* avec syncope de la voyelle brève finale ; cf. osq. *Bantins* « *Bantinus* », ombr. *pihaz* « *piātus* », etc. Hypothèse invraisemblable de Brugmann, I. F. 34, 397 sqq., qui fait de *damnās* un substantif abstrait **damnāt(i)s* « la condamnation ».

On a rapproché gr. δάπτω « je partage », δαπάνη « dépense », δαψιλής « génereux » ; le sens est éloigné : les correspondants grecs de *damnū* sont ζυγός, βλάβη, ou φθορά. Le rapprochement avec *daps*, souvent proposé, est indémontrable ; toutefois, l'identité de *damnū* et des mots arm. *tawn*, v. isl. *tafn* est séduisante. Peut-être ancien terme religieux (cf. *damnare uōti*) ? V. *daps*.

dannus, -īm. : « cūrātor uīcī ». Mot gaulois, qu'on trouve dans une inscription des Tréueri, CIL XIII 4228 ; v. Loth, ap. Rev. celt., 38, 380. Composés : *platio-dannus* « cūrātor locorum », CIL XIII 6776 ; *arcanto-dan*(os) « cūrātor argenti ».

danus : *fenerator uel feneratio* (Gloss.). Emprunt au gr. δάνος ? Cf. *danista*, de δανειστής, d'où dérive *danistārius*.

dapiōnō, -ās, -āre : à. λ. de Plt., Cap. 897, *eternum tibi dapiōnō uictum, si uera autumnas*. Emprunt comique au gr. δαπανάω, avec influence de *daps* : « offrir (en sacrifice) ».

daps, -is f. (souvent au pl. *dapēs* ; sg. *dapis* Juvenc.) : *apud antiquos dicebatur res diuina quae fiebat aut hiberna sementi aut uerna... Itaque et dapata se acceptos dicebant antiqui, significantes magnificē, et dapaticum negotium amplus ac magnificum*, P. F. 59, 21. Sens premier : sacrifice, cf. Gaūs, *Inst. 4, 28, pecuniam acceptam in dapem, i. e. in*

sacrificium impendere. De là, « repas rituel qui suit le sacrifice » : Cat., Agr. 50, 2, *ubi daps profanatae comedae erit*. Le pluriel s'explique par la valeur collective du mot. En passant dans la langue profane, a désigné toute espèce de mets, nourriture, repas ; cf. Liv. Andr. Carm. fr. 7, *quae hac daps est?* = Od. a 225, *τις δέτε*.

Dérivés : *dapālis* : épithète de Jupiter « à qui l'on offre un sacrifice », cf. Caton, Agr. 132 ; *dapāticus* (cf. *cēnāticus*) ; *dapāticē*, cf. plus haut.

Archaique, conservé seulement dans la langue de la poésie à l'époque impériale.

Mot racine, comme *ops*, mais à vocalisme *a*, populaire. Cf. Benveniste, *Don et échange dans le vocabulaire i.-e.*, Ann. sociol., 1951, p. 16 sqq.

Terme de la langue religieuse conservé aussi par les dérivés arm. *tawn* « fête » et v. isl. *tafn* « animal pour le sacrifice ». Un mot parallèle, mais différent, est conservé dans v. angl. *tiber* « sacrifice », gr. δέτηνος et, peut-être, v. h. a. *zebar* « animal de sacrifice ». Cf. *damnun* et gr. δαπάνη, δέτηνος.

dapsilis, -e : abondant, riche. Archaique et post-clasique. Emprunt au gr. δαψιλής avec influence de *daps* et substitution de suffixe.

Dérivés : *dapsilitās* (Paul. Nol.), -ter.

dardana, -ae f. (?) : nom de plante. Sans doute corruption de *bardana*.

dardanārius, -ī m. : spéculateur sur les blés. Mót tardif (Ulprien), dérivé sans doute du nom de la région, *Dardanīa*, d'où provenaient les blés. Un rapport avec *danus* est peu vraisemblable.

darpus, -ī m. : nom d'un petit quadrupède dans Pölem. *Silv. Non latin. V. Bertoldi*, ESL 32, 149.

dautia : v. *lautia*.

-dē : particule postposée qui figure dans l'archaique *quam-de*, ombr. *pane, ponne*, osq. *pan, pún*. Sans doute identique à gr. -de dans δέ, δε, etc. Le -de de *inde*, *unde* peut s'y rattacher, mais admet une autre origine. V. *dē* et *quam* et *dōne*.

dē : particule invariable, usitée surtout comme préposition et préverbale. Ne se trouve plus isolément que dans la locution proverbiale *susque dēque* glosé *plus minus*, P. F. 371, 4. En tant que préposition, *dē* accompagne un ablatif et, comme *ab* et *ex*, marque l'origine, l'éloignement, avec une idée accessoire de mouvement de haut en bas (comme dans gr. κατέ), nuance bien conservée dans certains composés : *deorsum*, *dēcere*, *dēscendere*, mais qui ne lui est pas nécessairement attachée ; cf. Lucre. 1, 788, *a caelo ad terram, de terra ad sidera mundi* ; Cic., Fin. 1, 62, *migrare de uita*. Sert aussi à désigner l'extraction : *oleum quod de matura olea fit*, Cat., Agr. 65, 2 ; une partie prise dans un tout : *ūnus dē muliis* « un d'entre la foule » = *ex*, gr. ταπά (v. *dēbēo*) ; et dans cette valeur partitive se rencontre là avec le génitif (*ūnus multōrum*), auquel il a de bonne heure tendu à se substituer ; cf. *quō dē genere* à côté de *cuius generis* ; Sall., Cat. 35, 2, *ex nulla conscientia de culpa* ; Cic., Att. 2, 24, 3, *iis de rebus conscient esse Pisonem*.

Du sens de « en partant de », on est passé à celui de « à la suite de », Plt., Mo. 697, *non bonust somnus de*

prandio, et au sens moral de « d'après, conformément à », *de sententia dē industria*, qu'on trouve en osque, *dat senateis tanginud* « dē senatū sententia » (= gr. κατά acc.), ou « au sujet de », Plt., Au. 700, *ibo intro ubi de capite meo sunt comitia* (= περὶ et génitif) ; concurrence par *super* dans ce sens. — Comme on l'a vu à propos de *ab*, la préposition *dē*, forme plus pleine et qui avait l'avantage de commencer par une consonne, a tendu à se substituer à *ab* et à *ex*, tout au moins dans la langue parlée, cf. Thes. V 46, 40 sqq., et a fini par les éliminer dans les langues romaines.

Comme *ab* et *ex*, *dē* a servi à renforcer un certain nombre de particules, adverbes, prépositions, dont certaines apparaissent de très bonne heure : *dehinc, deinde, despūr*. Cet usage s'est beaucoup développé dans le latin populaire, cf. *deante, dēcontrā* (= ἀπέναντι), **dēcrās* (d'où *dēcrastinātiō*) et *dēmānū* (demain), *dēforās, dēforis* (blâmé par Cledonius, GLK V 21, 22), M. L. 2520 ; *dēinter, deintrā, deintus* (dans), *dēlongē* (= παχύστεν), *dēmagis* « *ualdē magis* », Non. 98, déjà attribué aux antiqui par P. F. 62, 18 : *pro minus (l. nimis) dicebant antiqui ; dērētrō*, M. L. 2582 ; *dēsus, dēsubter, dēsūtus, dēsūbitō*, M. L. 2607, *dēsūpere, dēsūprā, dēsūrsum* (blâmé par Quint. 1, 5, 38), *dētrāns*. Cf. aussi *de ex* attesté dans l'Itala, Matth. 18, 28, et demeuré en roman, M. L. 2514.

Suivi de *da*, rhéo-rom. *dad, da*, v. Recueil Niedermann, p. 207.

Dē sert de préverbale dans un grand nombre de composés verbaux, où il marque souvent, comme on l'a vu, un mouvement de haut en bas. Il peut indiquer aussi une action faite d'après un objet : *dēscribō, dēpingō*, un déplacement : *dēplāto*, et par suite un changement d'état ; il peut aussi, marquant l'éloignement, avoir une valeur privative ou diminutive : *dēargentō* (Lucil.), *dēarūo, dēcapitō, dēcollō, dēficiō, dēsum, dēmēns* (cf. *āmēns*), *dēbilis, dēdeces*. Il a pu servir à indiquer l'achèvement : *dēbēlō* « livrer un combat qui met fin à la guerre », *dēuincō* « vaincre définitivement » (et *dēcrepitus*?). C'est par là que s'explique le sens de superlatif qu'il exprime, par exemple, dans *dēpereō*, « j'aime à mort » *deanō*, etc. Du reste, dans les verbes comme dans les adverbes, il arrive souvent que le sens de *dē* (comme celui de *ex*) soit affaibli et que le préverbale serve simplement (comme dans les adverbes et les prépositions) à renouveler une forme simple vieillie et usée : *dealbō* (M. L. 2488 a), *deambulō, dēargentō* (Vulg.), *deaurō* (M. L. 2489), *dērelinquō* d'après *dēserō*. Usité de tout temps. Panroman ; cf. M. L. 2488.

La longue de *dē* est constante. Dans *dēhinc, dēin* > *dēin* (monosyllabe), l'abréviation peut être dū à la présence devant voyelle. Mais on peut se demander si le -dē qui apparaît dans *in-de*, *un-de*, en face de *hin-c*, *ilim* et *illin-c*, *istim* et *istin-c*, n'est pas une forme brève de *dē*, postposée ? Toutefois, cette particule peut être rapprochée du -de de *quāde* (v. *quam*), qu'on retrouve en osco-ombrien et dont le rapport avec *dē* n'apparaît pas.

Pour les dérivés, v. *dēterior* et *dēmūm*. V. aussi *dēcānus* : v. le suivant.

decem (forme vulgaire *decim*, fréquente dans les inscriptions) indécl. : dix. Nombre parfait, cf. Vitr. 3, 1, 5, *quem perfectum numerum Graeci tēleteri dicunt, perfectum autem antiqui instituerant numerum qui decem dicitur* ; c'est-à-dire fin de série dans la numération décimale. De là, exprime une idée de grande pluralité, e. g. Plt., Ba. 128, *si decem habeas linguis*, comme *decem militē* (= πυρποι) exprime un grand nombre indéfini. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2497.

Dérivés : *dēcūmūs*, puis *dēcūmūs* (pour le vocalisme, cf. *optūmus, optimūs*) : dixième ; *decūma, decimā f.* : dîme, M. L. 2503, gall. *degūm*, *decimō*, -ās : décimer (δεκατεύω, δεκατόω) et ses dérivés, *ēdecimō* « choisir, trier » (Macr.) ; *decimāriūs*.

ted « dēdicāuit »), ombr. *da-*, préverbale dans *da-ētum* « dēlictum » (équivaudrait à lat. **dē-ētum*). Sans doute apparenté à *dō* de *dōne* et *quādō*. — Au contraire, *ab*, *ex* et *au-* ont des correspondants hors de l'italo-celtique.

dēbēō, -ēs, -ui, -ētum, -ēre (forme refaite *dehibiusti* dans Plaute, Tri. 426, comme *prahibēō* assez fréquent) : proprement « avoir en le tenant de quelqu'un », de **dēbēbēō*, comme *dēgō* de **dēagō* « devoir » (*algd alicū*) (s'oppose à *prahibēō*) ; se dit de l'argent (*pecūniā*) ou de tout autre objet. De là : *dēbitūm* : « le dû, la dette » et *indēbitūs* ; *dēbitō* « débiteur », qui s'oppose à *créitor*, ainsi Cic., Sest. 94, *bona creditorum ciuium Romanorum cum debitoribus Graecis diuississe*. — *Dēbēre* s'emploie également avec un infinitif complément pour marquer l'obligation de faire une chose (cf. *habeō*), e. g. Cat., Agr. 119, *quid facere debeas*, et, dans ce sens, peut être impersonnel, comme *oportet* ; ainsi Varr., L. L. 8, 61, *debiuisse aiunt... ut accupem sic pisci(cū)per dīci*. Cf., pour le sens, gr. δεβέω. La valeur d'obligation a tendu à s'affaiblir et parfois *dēbēō*, à basse époque, ne sert qu'à former une sorte de futur périphrastique, comme gr. μέλλω, cf. Eugipp., Seu. 31, 4, *oppida in quibus debent ordinari*, ou à introduire une hypothèse, S^t Avit., p. 74, 1, *qua professio sua... etiam si censeatis quod grauare me debeat* ; tous sens qui se retrouvent dans le fr. *devoir*. Ancien, usuel. Panroman ; cf. M. L. 2490, 2492, 2493, *dēbēre* ; *dēbita*, -tum, B. W. *dette* ; *debitor*.

dēbilis, -ē (dēbil, Enn., A. 324, comme *famul*) : infirme, estropié, débile. Se dit du corps en général (dans la Vulgate trad. καλλός ; et correspond à ἀνάπτως) ou d'une partie, jambe, pied, main ; cf. Celse 4, 9, *cozorū dolor hominē saepe debilitat* (= fait boiter) ; Tite-Live le joint à *claudus*, 21, 40, 9 ; à *mancus*, 7, 13, 6 ; etc. Ancien, usuel. Conservé comme adjectif dans quelques formes romaines ou dans le verbe composé *endeble* « harasser » (prov., cat., esp.). M. L. 2491 ; et *indēbilis*, 4369.

Dérivés : *dēbilitās*, -tō, -āre et ses dérivés.

Composé dont le second terme doit renfermer un correspondant du mot conservé dans skr. *bālām* « force », *bālyān* « plus fort » et v. sl. *bolī* « plus grand » ; gr. βέλτιον, βέλτιστος. Le b initial indique un terme populaire ; et, en effet, le mot n'est pas védique ; il est de ceux que le sanskrit a pris, avec *l*, à des parlers autres que ceux sur lesquels repose le védique le plus ancien.

dēcānus : v. le suivant.

decem (forme vulgaire *decim*, fréquente dans les inscriptions) indécl. : dix. Nombre parfait, cf. Vitr. 3, 1, 5, *quem perfectum numerum Graeci tēleteri dicunt, perfectum autem antiqui instituerant numerum qui decem dicitur* ; c'est-à-dire fin de série dans la numération décimale. De là, exprime une idée de grande pluralité, e. g. Plt., Ba. 128, *si decem habeas linguis*, comme *decem militē* (= πυρποι) exprime un grand nombre indéfini. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2497.

Dérivés : *dēcūmūs*, puis *dēcūmūs* (pour le vocalisme, cf. *optūmus, optimūs*) : dixième ; *decūma, decimā f.* : dîme, M. L. 2503, gall. *degūm*, *decimō*, -ās : décimer (δεκατεύω, δεκατόω) et ses dérivés, *ēdecimō* « choisir, trier » (Macr.) ; *decimāriūs*.

*simplex in usu non est, « deletum » ; a « delino » « delitum » nascitur ; ibid. 19, « deletum » a « deleo » unde et « letum » ipsa res quae delet, quasi a « leo » simplici nascitur quod in usu non est, ex qua « deleo deleui ». Confusion de *dēlinō* (v. *linō*) et de **dē-oleō*, cf. *ab-oleō*? Deux sens : 1^o effacer, biffer (déjà dans Caton, Or., frg. 2), cf. *aboleō* ; 2^o détruire, raser. Traduit gr. ἀπ- or ἔξαειφω. Cf. *dēlētius* = χάρτης ἀπάλιτος, παλικύρχτρον. Ancien, classique, usuel. Conservé dans le prov. *delir*, M. L. 2533.*

Autres dérivés : *dēlētiō* (rare, un exemple de Lucilius ; repris par la langue de l'Église) ; *dēlētor* (rare et tardif ; mais Cicéron a hasardé une fois *dēlētrix* en l'introduisant par *paene*, Harusp. resp. 49) ; *dēlētīus* (Varr., -is *spongia* « éponge à effacer ») ; *dēlēbilis* et *indēlēbilis* (Ov. = ἀνεξέπιπτος, Isocr.) ; *dēlētīcīus* (Ulp.) ; v. plus haut, « palimpseste ».

V. *ab-oleō*, *ab-olēti*.

dēlērus : v. *līra*.

dēlīberō, -ās, -āū, -ātūm, -ārē : délibérer, mettre en délibération (absolument, ou avec complément précédé de *dē*, ou à l'accusatif : *rēs dēlīberāta*), et, par extension, « résoudre, décider de ». Attesté depuis Plaute ; apparaît plutôt à la langue écrite.

Dérivés : *dēlīberātiō*, *dēlīberātiūs* : -m *genus* = γένος οὐρθούεντον ; les deux mots sont surtout employés par Cicéron et Quintilien, *dēlīberāmentum* (Lâbér.) ; *dēlīberābundūs* (T.-L.) ; *dēlīberūm* (Gloss., d'après *arbitrium*). Les anciens font dériver *dēlīberāre* de *libra*, *libella*, ainsi P. F. 65, 3, *a libella qua quid perpendit dictum*. Mais on attendrait **dēlībrāre*. Cf. Rhet. Her. 3, 2, 2.

semble plutôt être un composé de *līberō* spécialisé dans un sens imagé, comme *resolure*?

dēlībūtūs, -ās, -ām : oint, arrosé, trempé de. Seul, l'adjetif est ancien (Plaute) et attesté dans la bonne langue ; des formes verbales telles que *dēlībūi*, *dēlībūtūr* ne figurent que dans Tertullien, Solin (III^e siècle de l'ère chrétienne) et sont manifestement refaites sur *dēlībūtūs*. L'adjetif présente sans doute le degré zéro **lībū* de la racine **leib*, cf. *lībō*, -ās. Peut-être influencé par *imbūtūs*, inexpliqué.

dēlīcātūs, -ā, -ām : voluptueux, délicat (dans tous les sens du mot français), tendre, efféminé, raffiné, magnon. Se dit des personnes comme des choses : *dēlīcātissimō lītō*, Cic., Verr. 2, 5, 40, 104 ; *dēlīcata nautīgīa*, Suét., Vit. 10. Ancien, usuel. M. L. 2538, 2537, **dēlīcātīa*.

Dérivés et composés : *dēlīcā(tī)tūdō* (bas latin et rare) ; *indēlīcātūs*.

Étymologie douteuse. Celle de Festus, P. F. 61, 11, *dēlīcata dicebant deis consecrata, quae nunc dēdīcata*. *Vnde adhuc manet dēlīcatus quasi luxu dicatus*, ne s'applique sur aucun exemple et semble de pure fantaisie. *Dēlīcātūs*, quelle qu'en soit l'origine, a subi l'influence de *dēlīcīa* : Isid., Or. 10, 70, *dēlīcatus quod sit dēlīcīa pastus, uitīus in epulis et nūtōre corporis* ; cf. Sén., De hebre. uit. 12, 7, *audio quendam ex dēlīcātīs* (si modo *dēlīcīa* uocāndae sunt uitām et consuetudinem humanam dēdīcere)...

dēlīcia, *dēlīcīa* : v. *collicīa*.

dēlīcīa : v. *lax*, *laciō*.

**dēlīcīus*, -ā, -ām : sevré. Adjectif restitué dans Varr., R. R. 2, 4, 16, *cum porci depulsi sunt a mamma, a quibus-dam dēlīci* (*dēlīci* codd.) *appellantur*. Peut-être faut-il y joindre *dēlīcīlus*, qu'on lit dans Cat., Agr. 2, 7, *armenta dēlīcīla, oues dēlīcīla*, dont le sens est incertain. On l'explique par **dē-lic-us*, composé de **lac*, forme sans suffixe de **lact*- ; d'autres y voient un doublet de *dēlīcīus*, de *dēlinquere*, dont il y a un exemple dans Plt., Cas. 205, ce qui ne convient ni pour le sens ni pour la forme. Groupe obscur.

dēlīmīo : v. *lēnīs*.

dēlīnō : v. *linō*.

dēlīquīum : v. *linquō*.

dēlīrō : v. *līra*.

dēlīphinūs, -ī m. : dauphin. Emprunt ancien (Accius) et latinisé au gr. δέλφις, ἴων et passé dans les langues romanes, M. L. 2544, et en irl. *deilf*. La poésie et la prose impériale ont préféré la transcription du mot gr. *dēlīphīn*, *dēlīphīs*, -īnīs. Cf. *abacus*.

dēlībrūm, -ī n. (souvent au pluriel) : temple, sanctuaire, sans qu'il soit possible de préciser le sens dans la littérature, quoique l'App. Probi note, GLK IV 202, *inter tempīa et delubra hoc interest quod tempīa ubi simula- cīra sint designat*, *h. uero aream cum porticibus designat*, ni d'en déterminer la signification primitive, que les commentateurs font varier au gré de leurs fantaisies étymologiques. Cf. Macr., Sat. 3, 4, 2, *Varro libro octauo rerum diuinarum delubrum aut alios aestimare in quo praeter aedem sit area assumpta deum causa...* alios in quo loco dei simularum dedicatum sit, et adieci, sicut locum in quo figerent candelabrum candelabrum appellatum, ita in quo deum ponerent nominatum delubrum ; P. F. 64, 6, *delubrum dicebant fūstem delibratūm*, h. e. *decorati- cīum quem uenerabant pro deo* ; cf. Serv. auct., Ae. 2, 225, *Masurius Sabinus delubrum effigies, a delibrātōne cōrticis*. Cincius, frg. Serv., Ae. 2, 225, *delubrum esse locum ante templūm, ubi aqua currīt, a deluendo* (cette étymologie est celle qui est adoptée généralement) ; cf. Isid., Diff. 1, 407, *a sunt tempīa fontes habentia ad purificāndos et abluendos fideles...* Le mot est attesté à toutes les époques, mais est d'un emploi plus rare que *templūm* et semble d'un niveau plus relevé. Cf. *po(l)lūbrum*?

-*dēm* : particule postposée qui s'ajoute à un certain nombre de formations pronominales ou adverbiales : *idem*, *quidem*, *itiidem*, *pridēm*, etc., pour en préciser la valeur. Sans doute apparentée à -*dam*, -*dum*. Pour -*em*, cf. *enīm*.

dēmō : v. *emō*.

dēmūm adv. (*dēmūs* dans P. F. 61, 21, *dēmūm quod significat post, apud Liūium (dub. 44) dēmūs legitūr*. *Alii dēmūm pro dūmītātā posuerunt*). — Si *dēmūs* est réel, il est à *dēmūm* comme *aduersus* à *aduersum*. Le Servius auctus, Ae. 6, 154, définit *sic dēmūm : ad pos- tremūm*, h. e. *nouissime*. *Dēmūm* est peut-être un superlatif formé sur *dē*, comme *summūm* est formé de **sup- mo-s* et comme *extrēmūm*, *postrēmūm* le sont de *ex*, *post*. Souvent joint à *igitur*, *tum*, *nūc*, *ibi*, etc., qu'il précise.

dēmūm, qui signifiait « de là et pas plus loin », a pris la nuance de « précisément, exactement », *tum dēmūm*, et par suite de « seulement ». Cf. *dēterior*. A peut-être servi de modèle à *extrē*, *postrē*, *suprē-mus*. Usité de tout temps ; non roman.

dēnāriūs : v. *decēm*, *dēnī*. De là gr. δηνάριον, d'où skr. *dīnārāh* « dinar ». Passé aussi en v. isl. *dīnere*, v. angl. *dīnor*.

dēnī : v. *decēm*.

dēnīcālēs : v. *nēx*.

dēnīque adv. : enfin, à la fin. Conclut une énumération, une argumentation, une gradation ; de là son sens de « pour tout dire, en un mot, même ». Confondu avec *tandem*, dont il a le sens temporel. Il est à noter que *dēnīque* introduisant une dernière proposition se place presque toujours avant le premier mot ; accompagnant, au contraire, le dernier terme d'une énumération, il se place le plus souvent après celui-ci, comme un enclitique. Usité de tout temps ; non roman.

Pour la forme, cf., en partie, *dōnēc*. Le premier terme est *dē* (cf. *dē-mūm*), employé avec valeur adverbiale et suivi des deux particules -*ne* (v. cette particule ; cf. *hoccī-ne*, etc.) et -*que* (avec valeur indéfinie ; cf. *quisque*). V. -*que*.

dēns, *dēntīs* m. (ancien thème consonantique : abl. *dēnte*, gén. pl. *dēntūm* ; cf. Varr., L. L. 8, 68 ; *dēntūm* est analogique de *gentīum*, etc.) : dent de l'homme ou des animaux ; s'applique par extension à tout objet de forme ou d'usage comparable ; cf. Non. 462, 3, *dēntēs non solum quibūs dētērītūr, sed omnia quibūs alīquid exēscāri (exsi-) uel tenerī potest* Vergilius dīci uolūt (G. 2, 406 ; Ae. 6, 3) : dent de la charre, du peigne, du râteau, de la fourche, de l'ancre, etc. S'emploie aussi au sens figuré, comme notre « avoir la dent dure ». Usité de tout temps. Panroman, avec passage partiel au genre féminin attesté dans Cass. Fel., Greg. Tur., v. B. W. s. u. M. L. 2556 (*dēntē*).

Dérivés et composés : *dēntātūs* : garni de dents, denté, dentelé (= lit. *dāntūtās*), M. L. 2560 ; *dēntōsūs* (Gloss.) ; *dēntālīs*, d'où *dēntālīs*, n. pl. (et tardif *dēntālē*) : partie de la charre ou s'enclave le soc ; dents de râteau, M. L. 2559 ; *dēntāneus* : dentelé (de l'éclair) ; *dēntāriūs* : dentaire ; *dēntārīa* : jusqu'âme ; *dēntīlūs* : petite dent, fauille, dentelure, M. L. 2564 ; d'où *dēntīlūtātūs* ; *dēntō*, -īs : faire des dents, d'où *dēntōtīs* et par haploglie *dēntō*, M. L. 2565 ; *dēntēx* (*dēntīx*) m. : poisson de mer, denté vulgaire, M. L. 2561 ; *dēntīcātō* (Gloss. Pap. ; M. L. 2563). *Dēntātūs*, *Dēntīcātūs* sont aussi des surnoms romains.

Composés avec *dēnt(i)* pour premier terme : *dēntātēpē* : hybride de Varron (cf. gr. δόντατάρχα) ; *dēntīdūcūm* : transcription du gr. δόνταταγών ; *dēntīfrangībūlūs*, *dēntīlegūs*, créations plaiantes de Plaute ; *dēntīfīcūm* = δόντατότρημα (Pline) ; *dēntīscalpūm* = δόντατόγλυφον (Martial).

Composés avec -*dēns* pour second terme : *bi-dēns* (ancien **bi-dēns*) adj. : 1^o qui a deux dents, d'où subst. masc. *dēdēns* « hoyau », M. L. 1087, et *dēdēnsō* : *fōdīō* (Gloss.) ; 2^o victime (généralement brebis) de deux ans, qui en est à sa seconde dentition ou qui a ses dents

supérieures et inférieures ; cf. Gell. 16, 6, 12, *P. Nigīdiūs... bīdēntēs appellāri aīt non oues solas, sed omnes bīmās hostīas* ; ibid. *Hyginus... quae bīdēns est, inquit, hostīa, oportēt habeat dentēs octo, sed ex his duo ceterī altiores per quos apparet ex minore aetate in maiorem trāscendīs*. Cf. P. F. 30, 17 et CGL V 172, 38. Par contre, *ambīdēns*, *quaes superiōribūs et inferiōribūs est dentibūs*, qu'on lit dans P. F. 4, 28, semble un mot créé par le glossateur sur le modèle de δύμφēδōus (δύμφēδōus) pour expliquer *bīdēns*. A l'époque impériale, *bīdēns* est devenu simplement un synonyme poétique de *ouis*, sans autre précision ; *bīdēntālīs* ; cf. *fāgūtālī* : *locus fulmine tactus et expītātūs ouis*. Diff. GLK VII 523, 24 ; *dēntālīs* m. : prêtre chargé du sacrifice du bidental ; sur le sens, v. Usener, Rh. Mus. 60, 22, et Wissowa, PW III, 429.

trīdēns : qui a trois dents ; substantif masculin « trident », d'où les épithètes poétiques de Neptune *tridenter*, *ger*, -*ger*, -*potēns* ;

ēdēntō, -ās : édenter, casser les dents (très rare, Plt. et Macr.), M. L. 2828 ; *ēdēntūs* : adjectif joint par Plaute à *uetūlēs* et repris en bas latin.

Mot pan-indo-européen. Le latin garde ici un thème qui est attesté par skr. *dān*, acc. sg. *dāntām*, gén. sg. *dātā*, avec une alternance vocalique dont la différence entre v. isl. *tīgn* (plur. *tepr* de **tāndīz*), v. h. a. *zānd* et got. *tūnþus* fournit aussi la trace. Le baltique a généralisé la forme à vocalisme *o* : lit. acc. sg. *dāntī* (sur quoi a été fait le nom. sing. *dāntīs*), gén. plur. *dānty* et v. pruss. *dāntis* ; le celtique, la forme à vocalisme zéro : gall. *dant* (et irl. *dēt*). Lat. *dēns* peut reposer sur **dānt-* ou sur **dēnt-*. Les formes grecques ἀδάν, ἀδάντος (en éolien ἀδόντες) indiquerait un rapport avec le groupe de *ēdō*, etc., dont ce serait le participe ; sur le vocalisme radical zéro au participe, v. sous *sum*, *ab-sēns* et *sōns* ; mais on peut aussi penser à une ancienne étymologie populaire ; v. Benveniste, BSL 32, 78, qui rattache ces mots à la racine **dēnēk-* « mordre ».

dēnsus, -ā, -ām : serré, épais, dense, touffu (opposé à *rārūs*) ; d'où dans la langue poétique, avec un ablatif, « couvert de » (à l'imitation, sans doute, du gr. δασός) ; cf. Ov. M. 3, 155, *uallīs erat pīcīs et acuta dēnsa cu- pressū* et γῆ δασέτη θηρατοῖ, Hdt. 4, 21). Ancien, usuel ; traduit τονόνδας dans la langue de la rhétorique.

Dérivés et composés : *dēnsātās* (époque impériale) ; *dēnsō*, -ēs (*dēnsī* non attesté en dehors de GLK I 262, 14 ; poétique), d'où *dēnsētūs* (Macr.), *dēnsēscō* (Greg. Tur.) ; et *dēnsō*, -ās, *dēnsābīlīs*, *dēnsātō*, -ītūs, *dēnsātātūs* (rares et tardifs) ; *addēnsō* (Pline) ; *addēnēsō* (Vg.) ; *condēnsō* (synonyme de *conspīsō*), M. L. 2120, d'où *condēnsātō* et *condēnsus* (poétique et postclassique) : serré, épais ; *condēnsūm* n. qui, dans la langue de l'Église, traduit ἀδάν, δρυμός ; *condēnsātō* ; *condēnsō*, d. λ., Lucr. I 392.

Dēnsūs, *dēnsātō* sont peu représentés dans les langues romanes ; cf. M. L. 2557 et 2558 et 151, *addēnsātō*, où ils ont été concurrencés par *spīssūs*. Mais *dēnsūs* a donné le gall. *dāvys* ; *condēnsō* : *cynnūys*.

Cf. hitt. *dāssūs* fort, dru ; gr. δασός et le dérivé δαυλός « épais, touffu ». L'amusement de -*s*- dans δαυλός est normal ; δασός devrait reposer sur une forme expressive *δασσός, non attestée. Mais W. Schulze,

Berliner Sitzungsber., 1910, p. 793, explique δασύς par *δῆνεις avec σι maintenu après η. Une forme radicale δασ- est aussi conservée dans δασκόν δασν et δασπέταλον πολυφύλλον (Hes.), peut-être dans δάσκιος « qui donne une ombre épaisse ». Mais l'abb. dent « l'épaisse » fait penser à un type *dīnt-. Le latin a un thème en o *dens-os ou *dīns-o-s en face des thèmes en -u du grec et du hittite, ce qui est exceptionnel. V. H. Frisk, Griech. etym. Wörter, sous δασύς, δασλός.

dēnōd : v. nouis.

deorsum (deorsus est rare; dorsum, Sent. Minuc.; disyllabe chez les poètes) adv. : en bas, de haut en bas. S'oppose à sūrsum, auquel il est joint dans l'expression sūrsum deorsum. Sur deorsum a été formé dans la langue vulgaire deūsum. Les manuscrits ont aussi les formes accessoires deosum (cf. susum, russum, etc.), diosum, iūsum, iōsum(m), iōssō. Ancien, usuel. Panroman, M. L. 2567, 2566; B. W. jasant.

V. uertō.

dēpsō, -is, -ui, -tum, -ere : pétrir; d'où « assouplir » (quelquefois au sens obscène; cf. molō, dolō). Rare et technique (Caton, Varron). M. L. 2576.

Dérivés et composés : depstīcius (Caton); condēpsō (Caton, Pomponius).

Emprunt au verbe technique grec δέψω « je pétris, je tanne » (δέψα « peau tannée »); v. H. Frisk, sous δέψω.

dēpūgīs : v. pūga.

dēpūniō : v. pauiō.

dēraubāre : Not. Tiron. 128, 53. Emprunt bas latin au verbe germanique roubon « rauben », renforcé par le suffixe de-.

dēribōs, -a-, -um (Theod. Prisc., Eup. faen. 37) : v. sernīōs.

dēribāte, -ārum f. pl. (Gloss.) : d'artres. Représenté dans les dialectes du nord de l'Italie, en rhéto-roman, français, provençal et catalan; M. L. 2580. La langue classique emploie imēpīgō. Dēribāte, qui n'apparaît que dans les gloses, doit être emprunté, peut-être, au celtique avec b pour v (cf. gall. starwyden « d'artre », etc.).

Le mot remonte, en tout cas, à l'indo-européen; cf. les formes à redoublement lit. dedervinē « d'artre », v. angl. tēter (même sens), skr. dadrūh « éruption » (sur la peau); d'un thème *derw-/drw-, élargissement de *der-? Cf. gr. δέψω « je gratte », etc.

dēs : v. bēs.

dēsciscō : v. sciō.

dēses : v. sedeō.

dēsiderō : v. sīdus.

dēsiuāre : desinere, P. F. 63, 28. Hapax peu sûr. V. sīnd?

dēspēcō (di-), -ās, -āui, -ātum, -ere : vider un animal, ouvrir le ventre (bas latin). Est-ce un ancien terme de la langue augurale « examiner les entrailles » (cf. spēciō, conspīcō) passé dans la langue commune? Cf. Rufin, Hist. 11, 26, necāis parvulis despīcatis ob fibram inspectionem uirginibus. Ou bien un dérivé de spīca « enlever le grain de l'épi » et, par suite, « vider »? Conservé dans le roumain despīcă. M. L. 2600.

desticō, -ās, -āre : crier (en parlant de la souris), chicoter; cf. Suét., frg. p. 250, 3.

dēstīnō : v. stanō, s. u. stō.

*dēter, dēterior, dēterminus : Prisc., GLK III 508, 19, a « de » antique « deter » [deriuatur], unde et « dēterior, dēterminus » qua tamē alii a « dētero » uerbo facta esse putauerunt. — Dēter n'est pas attesté dans les textes. Cf. aussi P. F. 64, 12, dēteriae porcae, i. e. macilenta. Pour le sens : dēterior dicitur qui ex bono in contrarium mutatur et fit malus, Claud. Don., in A. 8, 326. Ancien, usuel; d'où à basse époque et dans la langue de l'Église : dēteriorō, -ās; dēterēsō. Non roman.

*Dēter est fait comme *ex-ter, dēterior comme inferior, dēterminus comme pauperimus.

dētrāmen, -inis n. : charpie (Pélag.). Contamination de trāmen (-men) et dētrāhō.

dētrectō : v. tractō.

dētrīmentum : v. terō.

dētudēs : esse detunsos, deminutos, P. F. 64, 20. V. tundō.

dēunx : v. ūnus, uncia.

dēurode? : mot qui se trouve dans Pétr., Sat. 58, 7, de sens obscur. Bücheler et à sa suite E. Thomas, Stud. z. lat. u. griech. Sprachgesch., Berlin, 1912, p. 111 sqq., l'ont expliqué par le grec δέυρο δή « ici donc », « viens ici », dont on se sert pour appeler un chien. Ce serait l'équivalent du accede istoc du même chapitre, § 11. Mais cette explication ne va pas sans difficulté et la syntaxe de la phrase qui te deurode facit reste douteuse. Texte corrompu?

dēus, -ī (ancien deiuos attesté épigraphiquement) m., deia (deiuia, -deua), -ae f. : dieu, déesse. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2610. Ancien dérivé signifiant « lumineux »; conservé avec sa valeur adjective dans certaines expressions consacrées : sub diuō columine, culmina dans les Acta fratribus Auralium, cf. Thes. V 1658, 51 sqq.; sub diuō caelō attesté par Caper, GLK VII 105, 19, d'où sub diuō, sub diuom, diuom fulgor; cf. dius. Suyant que l'on considérait le ciel lumineux comme animé et divinisé ou comme inanimé, on disait Deiuos, Deus, Deiuia, Diua ou deiuom. Deus est issu phonétiquement de deiuos > *deiuos > deus. La déclinaison régulière devrait être : sg. deus, -deua, diue, diuī, diuō, deum, diuō(d); pl. di, deum (*diuōm?) dis, diuōs; mais sur le nominatif deus s'est constituée une déclinaison normalisée deus, dei, deō, de même que d'après le féminin diue et les cas obliques diuī, diuō, diue, le nominatif diuus s'est maintenu ou a été restitué. A date ancienne, deiuos, deiuia (diu-) sont employés pour désigner la divinité : des inscriptions archaïques portent : deiu, nouesede « di nouenīsides »; sei deo sei deiuas sacrūm; Varron, L. L. 5, 58, cite une vieille formule diuī qui potes « θεολ δυοτολ ». Mais, en cet emploi, deus, dea tendent à remplacer diuus, diua, qui, à l'époque impériale, ne sont plus guère usités que dans la langue poétique. La langue réserve diuus pour désigner les personnages divinisés, notamment les empereurs : diuus Augustus. Cet usage a fini par être érigé en règle; ainsi Servius, A. 5, 45 : diuom et deorum indifferenter plerumque ponit poeta, quamquam sūt dis-

cretio ut deos perpetuos dicamus, diuos ex hominibus factos... sed Varro et Ateius contra sentiunt, dicentes diuos perpetuos, deos qui propter sui consecrationem timentur, ut sunt di manes. Sur les emplois de deus et diuus, v. W. Schwerling, IF, 34, 1-44. — Deus n'a pas de vocatif attesté avant Tertullien, qui écrit deū (d'après att. θεός?), adu. Marc. 129; cette forme est, du reste, très rare; la langue de l'Église dit ὁ deus. Horace emploie diue. Les formes de nominatif-vocatif et de datif-ablatif pluriel sont normalement di, dis; ce sont les plus fréquemment attestées par la scansion des comiques et des classiques; dei, deis sont récents et analogiques de deus; dii, diis sont aussi récents (cf. de is, i, et, ii), cf. Caper, GLK VII 109, dei non dii; nam et deabus Cicero dixit; igitur deis ratio diis consuetudo. — Deis est attesté pour la première fois dans Catulle, 4, 22. Le génitif pluriel est diuom; mais l'ancien deum est maintenu dans les formules (prō deum fidem, etc.); deōrum est une innovation. Sur deus a été aussi bâti un féminin dea (la forme ancienne est diua, que, du reste, la poésie a gardée longtemps comme substantif ou comme épithète), auquel on a fait, pour éviter les ambiguïtés, un datif-ablatif pluriel deābus. L'adjectif de deus était anciennement dīus (v. ce mot); dans l'usage latin courant, c'est :

diuinus, -a, -um (deiuinus, CIL I 603, 16, osq. deivīnās) : diuīnūs, deina, dīna « diuina », CIL II 366, à Spolète) : 1^o concernant la divinité, divin; 2^o inspiré par la divinité; d'où diuīnus, diuīna « devin, devinresse ». Les deux sens se retrouvent dans les dérivés. Au premier se rattachent diuīnitas, non attesté avant Cicéron (opposé à hūmānitas et peut-être fait sur le gr. θεότης, θεότης), diuīnitas = θεόθεος; au second, diuīnō, -ās : deivīnō, diuīnālis, diuīnātiō = μαντυκή, d'où praeadiuīnō (rare) et praeadiuīnūs (Pline), -ātiō. Cf. M. L. 2703, diuīnāculūm (Ital., Ruf. = μαντεῖον); 2704, diuīnāre; 2705, diuīnās; britt. deivīn.

A la langue de l'Église appartiennent l'abstrait deitās (calque plus exact du grec que diuīnitas) et les composés tels que deificus (= θεόθεος), deificō et ses dérivés.

L'osque a Dēivāi « Diuae » et deivīna « diuīnīs »; Lombrien, deueia « diuīnam ». De plus, pour « jurer », l'osque a le verbe dérivé deiuatud « iūrātō », etc. La forme thématique *deiwo, en face de *dyeu- (v. Iuppiter et dies), désignait dès l'indo-européen les êtres « célestes » en général, par opposition aux hommes, terrestres par nature (v. homē); le vocalisme radical e, en face de *d(i)yeu-, est constant; on a skr. devid- « dieu », av. daēvō (au sens de « démon »), v. pruss. deywīs (Vocab.), deiwās (Ench.), lit. diēvas, irl. die (gaul. devo-), v. isl. tīvar (au pluriel), v. h. a. Zio, etc. Panindo-européen, sauf grec.

Les dérivés désignant une déesse varient d'une langue à l'autre : skr. devi-, lette dievē « déesse », lit. deivē (au sens de « fantôme »). La forme latine dea est dérivée de la forme deus, qui elle-même résulte d'innovations phonétiques latines peu anciennes.

V. dius.

dextāns, -ntis m. : les 10/12 de l'unité; cf. P. F. 64, 24, dextāns dicitur quia assi deest sextāns, quamadmodum duodeviginti et deunx. Forme de *dē sextāns, abrégée comme les noms des autres divisions de l'unité.

dexter, -tera, -terum (tra, -trum) : l'osco-ombrien

ne connaît que les formes sans e, ombr. testru-ku dēstrō-co, dēstrām-e « ad dexterum, in dexteram », osq. destrō-st « dextra est ». En latin, les formes pleines et les formes sans e se rencontrent indifféremment à toutes les époques : les secondes semblent plus fréquentes, surtout à l'époque impériale; d'ailleurs, chez les dactyliques, toutes les formes pleines formant critèque, du type dēstētē, étaient exclues. Néanmoins, le comparatif, attesté à partir de Varron, est toujours dēxterior; cf. Thes. V 920, 49 sqq. Superlatif archaïque dēxtrīmus très rare et non attesté après Salluste (correspond à sinistīmus); dēxtrīmus dans Palladius. Sens : 1^o droit, par opposition à sinistē « gauche », ce qui explique la forme, cf. gr. δεξιτέρος à côté de δεξιός; d'où dēxīrā « à droite », adverbie employé quelquefois comme préposition (de même que sinistrā, sur le modèle de extrā, etc.; cf. Wackernagel, Vorles. II 215; 2^o qui vient du côté droit, en parlant des présages, d'où « favorable » : P. F. 65, 6, dēxtera auspīcia, prospera (cf., toutefois, une trace de la croyance contraire dans Varron cité par Festus 454, 2 sqq.; Cic., Diu. 2, 82; Plin. 28, 35 : [despuendo] repēcūtīmus dēxtrē claudītīs occursum); 3^o qui sait se servir de sa main droite, habile (sens non attesté avant l'époque impériale), d'où dēxīrē, dēxtrītās d'après δεξιότης? (T.-L.). Usité de tout temps. Sert aussi de cognomen, Dexter, Dester, etc. Panroman, sauf roumain, M. L. 2618, mais concurrencé par droit, de directus.

Dérivés et composés : dēxīrā : la [main] droite; dēxella, Cic., Att. 14, 20, 5; dēxtrālīs f. (sc. secūris) : outil de charpentier, hache, doloire; n. pl. dēxtrālia (-liūm) : bracelet = περδέξια (bas latin), M. L. 2619, 2620; dēxtrātūs : tourné vers la droite; dēxtrātiō (tous deux bas latin), -tor; dēxtrōvīgūs (bas deut.), cf. δεξιόστερος; dēxtrōrūm (-sus); dēxtrōchērīum : hybride, synonyme de dēxtrālia (bas latin); ambidex̄ter (Itala) : traduction du gr. ἀμφοτερόδεξιος; Dēxīrē, -ērāniūs, -ērāniūs; *dēxtrāns, M. L. 2621.

Le radical est indo-européen; l'opposition de deux notions indiquées dans gr. δεξιτέρος (en face de δέξιος « gauche ») et dans lat. dexter (en face de sinistē) n'est pas marquée d'ordinaire : gr. δεξιός, skr. dāksīnah, av. dašīna-, lit. dēsīnās (et cf. v. sl. desnīca « main droite »), got. taikswa, irl. dess. On rapproche souvent dexter de decēt : simple possibilité. Il n'y a pas de raison de croire qu'un -i se soit amui entre -ks- et -tero-, -tro- en italienque : dexter est à gr. δεξιτέρος ce que got. taikswa est à gr. δεξι(f)ōs, gaul. Dexsīōa. L'i que présentent le grec, l'indo iranien et le baltique n'est ici, comme en bien d'autres cas, qu'un élargissement sans valeur organique.

diabolus (diabulus, za-, zibolus), -ī m. : emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάδολος; M. L. 2622; B. W. s. u. V. h. a. tiuval « Teufel », irl. dia-bul, etc. Formes savantes.

diāconus, -ī m. : autre emprunt fait par la langue de l'Église (Ital., Tert.) au gr. διάκονος « diacre ». M. L. 2623; irl. decan, diacon, etc. Nombreux dérivés et composés tardifs.

diālis : v. diēs.

diāna, -ae (Diāna, Ov., M. 8, 353; Dīuiāna, Varro,

si ce n'est pas une reconstruction étymologique sans réalité ; *Iāna Lūna*, forme attribuée aux *rustici* par Varr., R. R. 1, 37, 3) f. : Diane, déesse nocturne, c'est-à-dire, Lune : *Dianam autem et Lunam eandem esse putant*, Cic., N. D. 2, 68 ; proprement « la lumineuse », *dicta quia noctu quasi diem efficeret*, Cic., ibid. 2, 69 ; cf. *Iupiter Diānus* ; identifiée secondairement avec Artémis. Diane est la déesse qui préside aux opérations magiques et son nom est demeuré dans les langues romaines avec le sens de « fée, sorcière », etc., M. L. 2624. Sans doute dérivé de *dius* par un intermédiaire **diuus* ? cf. *étr. tiv* ; la scansion d'Ovide a gardé la quantité ancienne.

dica, -ae f. : procès. Transcription du gr. δίκη ; rare, uniquement employé pour des choses grecques.

dix, *dicis* f. ; *-dex*, *-dicias* m. ; *dicō*, -is, *dixi*, *dictum*, *dicere* ; *dicō*, -as, -au, *dicatūm*, *dicare* : formes alternantes de la racine **deik-*/dik- « montrer » ; cf. gr. δέικνυμι et δέκη. L'osque et l'ombrion ont également l'alternance : osq. *deikum*, *deicum* « dicere », ombr. *teitu*, *deitu* « dicitō » et osq. *dicust* (avec i), ombr. *dersicust* « dicāuerit » ; cf. encore osq. *daiktatēd* « dēdicāuit » ; pour ombr. *tikamne*, v. plus bas, sous *dicō*. La parenté avec le grec a été vue par les Latins ; cf. Varr., L. L. 6, 61, *dico originem habet Graecam, quod Graeci δέκνυον*. Le latin a conservé deux mots-racines à voyelle brève :

1^o **dix*, f. nom d'action. Inusité en dehors de l'ancienne formule juridique et religieuse passée dans la langue commune *dictis causā* ou *gratiā*, glosée *vōvō* ou λέγον χάρων « à cause de la formule », d'où « par manière de dire, pour la forme » ;

2^o *-dex*, *-dicias* m., nom d'agent. Usité seulement comme second terme de composé (cf. *-spez*, *-ceps*, *-fex*) dans *index*, *-icis* ; *iūdex*, *-icis* ; *uin-dex*, *-icis* (?), cf. osq. *med-diss*, pour lesquels on attendrait **indix*, **iūdix*, **uindix*. Les nominatifs en *-dex* ont été refaits sans doute sur les formes en *-ex*, *-icis* où l'e était phonétique, comme *artifex*, *opifex*, etc., les Latins ayant le sentiment qu'à un i intérieur en syllabe ouverte correspondait un ē en syllabe finale fermée. *Index* « celui qui montre, qui indique » (qui a servi, en particulier, à désigner un doigt de la main, « celui qui sert à montrer »), d'où *indictum*, *indicāre*, M. L. 4372, 4375-4376 ; *indicia* : « praemium indicis » ; *iūdex* « celui qui montre le droit, juge », d'où *iūdīcum*, *iūdicāre*, M. L. 4599-4601 ; *uindex* (le premier terme du composé et, par là, le sens ancien du mot sont obscurs) « garant, qui revendique, vengeur » ; *uindiciae*, *uindicāre*, M. L. 9347-9349.

dicō, -is, *dixi*, *dictum*, *dicere* (*deicō* *deixi*) est encore attesté dans les inscriptions de l'époque républicaine ; les formes en i n'y apparaissent pas avant la *Sententia Minuciorum* [117 av. J.-C.], qui a *disserunt* ; certains manuscrits ont aussi des graphies avec ei, cf. Thes. V 967, 27 sqq. Le parfait a un i, c'est-à-dire le degré e de la racine, le participe *dictus* un i, c'est-à-dire le degré zéro de la racine, comme l'atteste Aulu-Gelle, 9, 6, confirmé par l'ital. *detto* : dire. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 2628. Le verbe qui signifie « montrer », dans les autres langues, s'est spécialisé en latin, comme en osco-ombrion, dans le sens de « montrer, faire connaître par la parole, dire ». Le sens de « désigner » est encore sensible dans une phrase comme : *sequeat, ut insitui*, *diuinum illum uirum quem saepius fortasse laudo*

quam necesse est. — *Platonem uidelicet dicis*, Cic., *Legg* 1. Comme *ōrāre*, *dicō* a un caractère solennel et technique : c'est un terme de la langue de la religion et du droit : *iūdex* (cf. *iūdex* et osq. *meddiss*) « exposer une cause », *exponere* ; *causam dicere* « exposer une cause », *sententiam dicere* « faire connaître son avis », *multum dicere* « prononcer une amende », *diem dicere* « fixer un jour devant le tribunal », etc. C'est aussi le terme qu'on emploie pour désigner les magistrats : *dicere dictatōrem*, *magistrum equitum*, *cōsulem*, *adīlem*, *tribunum militum*, *collegam*. Si *dicō*, par affaiblissement du sens ancien, peut s'employer pour *loquor*, l'inverse est impossible, cf. Cic., *Or. 32*, *aliud uidetur esse oratio, nec idem loqui quod dicere* : *disputandi ratio et loquendi dialecticorum sit, oratorum autem dicendi et ornandi*. En passant dans la langue commune, *dicere* a perdu ce caractère solennel (cf. *cōsensō*, etc.), mais on en retrouve la valeur technique dans la plupart des composés : *abdicō* : refuser d'adjuger, ne pas accorder, dont le contraire est *addicō* : adjuger, accorder. *Dicō* et *addicō* font partie des *tria verba* ; *addicō*, -as M. L. 153.

condicō : conclure un arrangement ; *condicere* est *dicendo denuntiare*, P. F. 56, 28 ; cf. Caius, *Inst. 4, 18*, *condicere... denuntiare est prisca lingua* ; « convenir d'un jour » : *condicūtum est quod in communi est dictum*, P. F. 34, 21 ; M. L. 2121 a. De là *condicōtio* : accord des parties prenant jour en présence du magistrat pour comparaître devant le juge, cf. Gaius, *Inst. 4, 18*, *condicūtus*, cf. *con-dicō* sous *dictiō* ; v. aussi « *excondicō* » M. L. 2983, B. W. *éconduire* ; *edicō* : proclamer un édit, publier, ordonner (*edicūtum* [d'où irl. *edochū*], *edicere*) ; *indicō* : proclamer, déclarer, imposer ; *i. bellum*, *i. tribūtum*, *i. exercitūm* : fixer une destination à l'armée. L'abstrait *indictiō* rappelle v. h. a. *in-zih*. V. M. L. 4373 a, 4374 ; l'irl. a *indacht* « *indictiō* », etc.

interdicō : interdire (v. ce mot) ; *praedicō* : prédire, fixer d'avance, recommander ou ordonner (= *praecipiō*), avertir ; *prōdicō* : fixer d'avance, différer, ajourner (= *prōferre*) p. *diem*.

Tous ces verbes appartiennent à la langue du droit et de la religion. A cette dernière aussi appartiennent, au moins à l'origine, les juxtaposés dont les éléments se sont soudés à date récente : *benedicō* : prononcer des paroles de bon augure ; *maledicō* : prononcer des paroles de mauvais augure, verbes qui, en passant dans la langue commune, ont pris le sens de « dire du bien de, dire du mal de » (cf. *maledicēns*, *maledictum*), mais qui, repris par la langue de l'Église, se sont chargés à nouveau des sens religieux : « bénir, maudire », de *ēōrētū*, *κακολογεῖν*, le premier ayant emprunté lui-même le sens de hébr. *brk*. M. L. 1029-1030, 5258 ; irl. *maladict*, *melidhū*.

Aux participes de *dicō* se rattachent les formes négatives : *indicēns* (depuis Térence) : qui ne dit pas oui, qui ne consent pas ; *mē indicēte*, ou *nōn indicēte* « sans ou non sans mon aveu » ; *indictus* : non dit, dont on ne parle pas, non plaidé, *indicta causa* ; *indicible* (latin impérial) :

dicō, -as (formes anciennes en -ss- du type *dicassī*) : présent en -ā, duratif, correspondant au déterminé *dicō*, -is, avec la même alternance que dans *duō*, -is et *ē-ducō*, -as, *labor*, *-eris* et *lābō*, -as, cf. Vendryes, MSL 16, 303 : 1^o dire solennellement, proclamer ; 2^o dans la

langue religieuse : donner par un engagement solennel, dédier, consacrer ; *dicatō* : déclaration formelle par laquelle on s'engage à devenir citoyen d'une ville ; *dicatōr*, Lex Spolet., CIL XI 4766. L'ombrion, T. E. II a 8, à une forme *ti kamne* « dédicatiōne » qui correspondrait à un latin **dicāmen*, mais le sens en est contesté (= *Dicamno* selon Vetter, *Hdb.*). *abdicō* : *re non solum de patris facto potest dici, quod est familia abicere, sed rem quamlibet negare*, Non. 450, 25 ; « se refuser à reconnaître », Pac., R³, 343, *te repudia nec accipio, natum abdicō*, par suite « exclure de la famille, déshériter » ; avec le réfléchi : *sē abdicāre* « abdiquer, renoncer à ; » et, plus tard, « se retrancher de, se priver de ». Dans la langue impériale, *abdicāre* prend le sens de « exclure, repousser » ; *abdicatō* « abandon d'une charge, exhéritation, renoncement » ; *abdicatīus* : terme de dialectique traduisant le gr. ἀποφατός « négatif », par opposition à *dedicatīus*, καταφατός. **addicō*, -as M. L. 152.

dēdicō : composé exprimant l'aspect « déterminé » ; *proprie dicendo deferre*, P. F. 61, 12 ; 1^o consacrer aux dieux en termes solennels, cf. Val. Max. 1, 8, 4, *rite die... dedisti riteque dedicasti*. L'osque a de même *daikatēd* « *dēdicāuit* » ; 2^o déclarer solennellement, cf. Caelius, *Hist. 9*, *legati quo missi sunt uenient, dedicant mandata* ; Cic., *Flacc. 79*, *haec praedicta etiam in censum dedicasti* ; de là, dans la langue commune, « déclarer, indiquer » ; *dēdicatō*, M. L. 2512 ; *dēdicatīus*, cf. plus haut.

praedicō : proclamer, publier (cf. *praeō*) ; par suite « vanter ». Dans la langue commune, « annoncer » et, par affaiblissement, « dire ». Dans la langue de l'Église, *prēcher*, M. L. 6718 ; d'où irl. *pridchim*, britt. *prezec* ; *prædicatō*, *prædicatōr*, M. L. 6719 ; *prædicatīus* « affirmatif, dénonciatif ».

Indicō, *iūdicō*, *uindicō* servent de dénominatifs à *index*, *iūdex*, *uindex*. Pour *indicārius*, v. M. L. 9675.

dictiō, -ōnis f. : terme de droit « parole, formule de commandement », d'où « commandement, autorité » ; cf. T.-L. 26, 24, 6, *Acarnanas... restituturum sc in antiquam formulam iuris ac dicitionis eorum* ; 1, 38, 2, *dedistisne uos...*, *in meam populique Romani dicitionem*.

condicō : 1^o formule d'entente entre deux personnes, condition fixée de part et d'autre, cf. Donat, *Andr. 79*, *est pactio certam legem in se continens* ; cf. Plt., *Ru. 950*, *ero ei condicōnem hoc pacto* « arrangement, pacte (= συνθήκη) » ; Cic., *Att. 8, 11^d, 8*, *ego condicōnibus... illi armis disceptari maluerunt* ; condition, convention, spécialement de mariage : *conuictas condicōnē dicebantur cum primus sermo de nuptiis et earum condicōne dicebatur*, P. F. 52, 28, par suite « parti » ; 2^o situation résultant d'un pacte et, en général, « situation, condition » (souvent joint à *fortūna*) : *hūmāna condicōnē* ; souvent avec un sens pejoratif ; de là le sens de « esclavage » (cf. notre « être en condition ») dans la langue de l'Église ; *condicōnālis* : terme technique de la grammaire et du droit : 1^o conditionnel (= ὑποθετικός) ; 2^o d'esclave ; substantif : esclave (langue de l'Église). Sur *condicōnē* et la graphie *conditō*, v. Ernout, *Philologica II*, p. 157 sqq.

-dictus, -a, -um ; et *-dictus*, -i m. : second terme de composés, d'un type moins archaïque que celui de *iūdex*, *index*, *uindex* : *causidicō* : avocat ; *iūridicō*, formé

d'après *iūrisdictiō*, *iūris peritūs*, etc. « relativ à la justice, juridique » ; *fatidicō* : fatidique ; *uēridicō* : vérifié ; *maledicō* : médisant.

dictāx : moqueur, râilleur. Don., *Eun. prol. 6*, -es *dictūtūr qui iocosis salibus maledicunt*. Noter la différence avec *loquāz*. *Dicātūmēs*, *dicātūlūs*.

dictiō f. : fait de dire. Terme de droit : *testimonii dictio*, Tér., *Phorm. 293* ; cf. *Thes. V 1005*, 66. Dans la langue littéraire et dans la langue de la rhétorique et de la grammaire, traduit surtout le gr. λέξις [έχησε, φράσει]. *Dictor* n'est attesté qu'à basse époque (St Jérôme, St Augustin et dans les grammairiens) ; *dictus*, -ūs m. : synonyme de *dictō*, rare et tardif ; *dictūra* (Virg. gramm.).

dictēria, -ōrum n. pl. : plaisanteries. Rare (Nov., Varr., Mart.). De δεικτήριον? Mais les sens diffèrent. *dictabolāria?* : mot de Labérius cité par Fronton, p. 56, 5.

dictō, -as, fréquentatif et intensif de *dicō* : dire à haute voix, répéter, dicter. M. L. 2630 ; all. *dichten*, cf. Ernout, *Philologica*, II, p. 185 et s. Irl. *deachdaim*. D'où *dictatō* n. pl. ; cf. *dictatūmēs* dans les langues romanes, M. L. 2631 ; *dictātūmēs*, CIL VIII 5530 ; *dictiō*, -as : dire souvent, répéter.

A *dictare* se rattache sans doute étymologiquement :

dictatō m. : dictateur « a dictando », Prisc., GLK II 432, 25 ; cf. T.-L. 8, 34, 2, *dictatoris dictūtum pro numine semper obseruatūm*. Cf. d'autre part, Varr., L. L. 5, 82, *quod a consule dicebatur cui dicto omnes audientes essent*, explication qu'on retrouve dans Cic., *De rep. 1, 40, 63*, *dictator ab eo appellatur quia dictūtum*. Mais, dans l'emploi, *dictatō* et ses dérivés *dictatūra*, *dictatōrius*, etc., sont sans rapport avec *dictare*. Ils forment un groupe de sens indépendant. Cf. Mommsen, *Hdb. d. rōmisch. Altert.*, t. II, 1, 136. Irl. *dictatōr*.

A en juger par le grec, où le présent δεῖται est une formation relativement récente, et par l'indo-iranien, où l'on a skr. *digdāt* « il montre » (et l'intensif véd. *dediṣte*), av. *daēsāyait* (itératif-causatif) « il montre », il n'y avait pas, pour cette racine, d'ancien présent thématique à vocalisme radical en e. La forme italique attestée par lat. *dictō*, avec un correspondant osq. *deikum*, *deicum* « dicere », *deicāns* dicant « ombr. *teitu*, *deitu* « dicitō »), n'a de correspondant qu'en germanique : *got. ga-teihān* « ἀπαγγεῖλαι », v. angl. *teōn* « accuser », v. h. a. *zihān* (même sens) ; mais un présent germanique ce ce type peut toujours être secondaire. Le v. h. a. *zei-gōn* « montrer » a un autre vocalisme radical que lat. *dicāre*. — Le *perfectum* *dīzī* est un ancien aoriste en -s, comparable à gr. ἔδειξα, qui doit être ancien, et au moyen skr. *adikṣi* « j'ai montré » ; cf. gāth. *dāiś* « tu as montré ».

La forme nominale athématique conservée dans lat. *dictis causā*, et dont *dictō* doit être dérivé, se retrouve, avec un autre sens, dans skr. *dīk* « région » (thème *dic-*). Il n'y a aucune raison d'admettre que *dictis* est une transcription de δίκης (ένεκα). — Le gr. δίκη « justice » en est aussi un dérivé, comme skr. *dicā* « région » et peut-être v. h. a. *zeiga* « indication » (qui est proche de *zei-gōn* « montrer »). — Au second terme de composés, **-dik-* a normalement valeur de nom d'agent ; l'emploi de *iūdex*, osq. *meddiss* (gén. *medikeis*), nom de

magistrat, est celui qu'on attend. — Pour le sens particulier de *in-dex*, cf. peut-être v. h. a. *zēha* « orteil » (c'est-à-dire « doigt »). — L'existence d'un athématique **deik*- fait comprendre une forme alternante **deig*- qui apparaît dans le dérivé got. *taikns* « signe » et qui explique peut-être lat. *digitus* (de formation obscure).

Le sens général de la racine était « montrer ». Mais on voit par gr. *δικη* et par la forme germanique qu'elle a servi à désigner des actes sociaux de caractère juridique. Et c'est ainsi qu'elle est parvenue au sens de « dire ». L'usage de la racine pour désigner une déclaration en forme s'est prolongé en latin, où un dérivé aussi évidemment récent que *dictator* a fourni le nom d'un magistrat.

dida, -ae f. (Gloss. et bas latin) : sein, mamelle et « nourrice », comme *mamma*. Mot du langage enfantin; cf. *tritōn*, *tritōn* et catal. *dida* « nourrice », sarde *dida* « tétine » et en germanique : v. angl. *titt* « tétine », etc. V. *titillō*.

dīdātim : *diuīsim* (Gloss.). Sans doute d'un verbe *diidāre*, cf. *dedāre*, M. L. 2511.

dīdītrīō, -is, -ire : crier (en parlant de la belette). Anthol. 762, 61. Cf. *drīndīrō*.

dīrectūs [-a, -um] : employé surtout par Plaute avec les impératifs *i*, *abi*, au sens de *i in malam crucem*. Emploi différent dans Cu. 244, *lien dīrectus est*; Men. 442, *ducit lēbūm dīrectūm nauis praeatoria*. Adverb : *dīrectē* (et *dīrectē* trisyllabe); substantif : *dīrectūm*.

Etymologie et sens peu sûrs; cf. Ramain, Rev. Phil. 22, 297 sqq.; Nonius, 49, 24.

dīēs, -ēi (-ēi, -ē) m. et f. : jour; espace d'une journée. Le genre est commun au singulier, e. g. Lex Repet., GIL 1² 533, 63, *ubi ea dīēs uenerit quod die iusei erunt adesse*, et Cic., Dom. 45; au pluriel, presque exclusivement masculin : *dīēs festī, nefastī* (exceptions rarissimes, cf. Thes. s. u. V 1023, 70 sqq.). Même au singulier, le masculin est plus fréquent et semble aussi plus ancien, comme on le voit dans *Dīēs-pīter* et dans l'ancien locatif fixé dans les expressions *postrīdiē*, *meridiē*, *dīē quīntī*, *cōtīdiē*, etc. Le féminin est d'abord sans doute, d'une part, à l'influence de *nox*, ancien féminin, avec qui *dīēs* formait un couple antithétique (cf. *dīēs noctīsque*, *noctē dīēs*, *dīē (dīē) noctūque*), et de *lūx*, et, d'autre part, à l'influence des autres noms de la 5^e déclinaison, tous féminins, parmi lesquels *dīēs* s'est trouvé rangé par suite d'accidents phonétiques; cf. plus bas. Le latin vulgaire semble avoir conservé le genre féminin, comme le prouve le juxtaposition *dīēs dominīca* > fr. *dimanche*; cf. M. L. 2738; toutefois, le masculin est également attesté dans les langues romanes (esp. *domingo* et les noms des jours du type *lundi*). Sur le genre, voir Ed. Fraenkel, Glotta 8, 24 sqq., 1917; Wolterstorff, ibid. 12, 112 sqq.; H. Zimmermann, ibid. 13, 79 sqq.; P. Krestchmer, ibid. 12, 151 sqq.; 13, 101 sqq.; Wackernagel, ibid. 14, 67. Statistique des formes dans Thes. s. u. V 1, 1024, 5 sqq.

Le nominatif *dīēs* est refait d'après *diem*; le nominatif phonétique devrait être **dīūs*, conservé dans l'expression *nūdīūs tertīus*, *quartūs* [c'est] maintenant le troisième, quatrième jour [queu], dans le dérivé *diūnūs* et peut-être dans *Dīēs fidīūs*; cf., toutefois, *dīēs*.

C'est par là que *dīēs* a été rattaché à la 5^e déclinaison d'autres formes du même thème apparaissant dans le nom de l'ancien dieu du jour *Iuppīter* (vocabulaire à genitive expressive de *Dīēspīter*; cf., entre autres, Mag. Sat. 1, 15, 14, qui en fait le dieu du jour et de la nuit lumineuse), *Iou-is*, et dans des formes d'adverbes telle que *dīus*, *dīū* (v. ce mot), *inter-dīū*, ou des expressions comme *sub dīū* (v. *dīus*), etc. Cf. aussi *deus*, *deīus*.

Dīēs désigne le jour lumineux (divinisé dans *Dīēspīter*; cf. *Dīālis* dans *flāmen Dīālis*), par opposition à la nuit; cf. Suét., Igm. p. 149, *dīēs est solis praeſentia*; Hyg., Astr. 4, 19, p. 120, 13, *dīēs nobis definierunt quādiū sol ab exortu ad occasum perueniāt*. C'est de ce sens que dérive sans doute le sens de « ciel » attesté chez quelques poètes de la latinité impériale; v. Wackernagel, *Vorles.* II 34. — *Dīēs* désigne aussi le jour de vingt-quatre heures, de minuit à minuit : Paul, Dig. 2, 12, 8, *more Romāna dīēs a media nocte incipit et sequentur noctis media parte finiūt*; Serv., Ae. 5, 738, *dīēs est plenū qui habet horas XXXIV... dīēs autem diem a parte meliore; unde et usus est ut sine commemoratione noctis numerum dicamus dīērum...* Ce sens est conservé dans le nom des « jours » de la semaine dans les langues romanes: *Lūnāe, Martis dīēs*, etc.; cf. M. L. 5164, 5382, 5519, etc. De ce sens dérive le sens de « unité de temps », puis de « suite de jours, temps, durée »; cf. Tér., Hau 422, *[audio] diem adīmēre aegritudinē homīnibus*; Cic. Att. 7, 28, 3, *me non ratio solum consolatur... sed etiam dīēs*. De là *dīū longtemps* (v. ce mot). Usité de tout temps. Panroman. M. L. 2632. Irl. *die*.

Dérivés : *dīālis*: glosé *cōtīdiānūs*; un exemple dans Cic., Facet. dict. 25, *consules dīales habēmus*; Cicéron joue sur le mot en faisant allusion au *flāmen Dīālis*; cf. *aequidiālis* (Festus), *noēm-dīālis*, *meridiālis*; *dīārium* (surtout au pluriel *dīāriū*) : ration d'un jour éphéméride, M. L. 2625; *dīēcula* f. : court répit (d'un jour). Rare et archaïque; *dīēscō*, -is (Gloss.), formé d'après *lūcēscō*; *diūrus*, fait sans doute sur *noctūnūs*, v. *nox* : de jour. Le neutre *diūrum* a remplacé les formes trop courtes issues de *dīēs* (déjà dans Mil. Chir. 658; Cael. Aur., Acut. 2, 39, 228) : ital. *giorno*, fr. *jour* et catal. *prov. jorn* et confondu avec *diūrus*, M. L. 2700 (cf. *hibernūm*); *dīū* : v. ce mot. Cf. aussi *diūnāriūs* « qui diūrum scribit », de *diūrum* « journal » (*acta diūna*, etc.); de *diūnāta* : brit. *diūnād* « journée », **subdiūnāre*, M. L. 8354.

Dīēs figure comme second terme dans des adverbes qui sont le plus souvent formés d'un adjectif au locatif auquel s'ajoute *dīē* : *hōdīē* (v. ce mot), *cōtīdiē*, *meridiē* (v. ce mot), *perēndīē* (dont le premier élément serait le locatif d'un thème **perō* - [comp. le locatif *alFēvō*]; v. Wackernagel, Altind. Gr. II 1, 47], *postrīdiē* (*postrīdūo*, Plt. *prīdiē* [et, à basse époque, *interdīē*, doublet de *interdīū*] sur lesquels ont été bâties des adjectifs : *cōtīdiānūs*, *meridiānūs*, *prīdiānūs*, *hōdīriānūs* (*cf. hēstēriānūs*, *diūnūs*), *perēndīnūs*. *Perēndīnūs* présente le même second élément que *nūndīnāe*, -ārum (scil. *feriae*). La forme se dénonce comme ancienne (cf. plus bas); le type *cōtīdiānūs* est plus récent. De *meridiē* a été tiré un nominatif *meridiēs* « midi », qui a fourni un dénominalis *meridiō* -ās « faire la meridiene ou la sieste »; de *perēndīnūs* est dérivé le terme juridique *comperēndīnō*, -āre « ajourner ». Cf. aussi *aequidiās* (Gloss.).

Composés en -dūum : *bīdūum* : « espace de deux jours », *trīdūum*, d'où *trīdūānūs*, Irl. *treðan*; *quadridūum* (quatre).

L'un de *bīdūum*, *trīdūum*, *quadridūum* étonne en face de l'un des autres composés : *blēcō*, *trīcēs*, etc., et aucune explication pleinement satisfaisante n'en a été donnée. Wackernagel a supposé que l'i a dû d'abord apparaître dans *trīdūum*, dont l'ablatif *trīdūō* aurait subi l'influence de *postrīdiē* (comme, inversement, *postrīdūō*, Plt., Mi. 1081, celle de *trīdūō*); l'i se serait étendu ensuite aux autres formes.

D'une racine **dei* « briller » (dans skr. *daidēt* « il brille »), l'qui est médiocrement attestée, l'indo-européen avait deux formations comportant des élargissements, l'un en *-eu-, désignant le « ciel lumineux », le « jour » (considérés comme des forces actives, divines), l'autre en *-en-, qui a subsisté seulement au sens de « jour ». Les deux sens ont subsisté en latin.

L'élargissement en *-eu- apparaît sous deux formes, l'une athématique, avec vocalisme radical au degré zéro, l'autre thématique, avec vocalisme radical au degré -e- (v. *deus*). La flexion du thème du type **dyeu-*, **dyeu-* comportait au nominatif et à l'accusatif singuliers une diphtongue à premier élément long qui a subsisté au nominatif, d'où le type véd. *dyāu*, *d(i)yāu*, auquel répond gr. *Zeōs*, cf. lat. *-dius* (v. ci-dessus), et qui s'est réduite à -ē- à l'accusatif, d'où véd. *dyām*, *d(i)yām*, hom. *Zīvō* (qui passe à *Zīvā*) et lat. *diem*. C'est sur cet accusatif *diem* qu'a été fait le paradigme de *dīēs*, et ce mot a été réservé au sens de « jour », tandis que le type de *louis* a été réservé au nom du dieu principal (pour le « ciel », on a recours à un nom neutre désignant la chose, *caelū*). Au locatif, le védique a *dyāvī*, et il y a dû exister aussi une forme à diphtongue longue indo-européenne **dyeu-*, **dyeu-* (conservée probablement dans *dīē de jour*), avec un doublet **dye*, **dye*, sur laquelle repose sans doute lat. *dīēs* dans *postrīdiē*, etc. Pour d'anciens juxtaposés de ce genre, avec locatif, cf., par exemple, skr. *anye-dyū* « un autre jour », *pūrō-dyū* « le jour d'avant ». Au génitif-ablatif, la forme était *dīēs-*, conservée dans véd. *diūdīt* et gr. *Δ(i)Fēc*, cf. arm. *tūv* « jour », mais que l'italique a éliminé; il a généralisé le type *louis* d'après l'ancien locatif (v. sous *Iuppīter*). L'irlandais a *dia* « jour », *in-dīū* « aujourd'hui », et le gallois *dyw* « jour ».

Ço qui introduit un doute sur l'explication donnée du type *postrīdiē* par un ancien locatif *dyeu-*, c'est que le sanskrit a un composé *a-dyā* « aujourd'hui », à quoi répond exactement le type lat. *h-o-dīē*. Le véd. *-dyā* est mystérieux; mais le -*dīē* de *hōdīē* y répond évidemment. Resterait alors à expliquer la forme du locatif des adjectifs dans les juxtaposés tels que *postrī-dīē*, etc.

Le type *bi-dūum* doit reposer sur un dérivé de la forme **dīēo-m*, parallèle au type *-dīna-* du sanskrit, dérivé de la forme en -n-.

L'élargissement *-en- n'est conservé en latin que dans les composés *nūndīnāe*, *perēndīnūs* qui en sont dérivés, de même que skr. *-dīna-* dans *puru-dīna-* « qui a beaucoup de jours », *madhyām-dīna-* « du milieu du jour », etc. L'irlandais a un dérivé *trē-dēnūs* « espace de trois jours ». Le même radical zéro figure dans le thème slave *dr* (nom.-acc. *dīnī*, gén. *dīne*) « jour », tandis que le

vocalisme e figure dans le dérivé baltique : v. pruss. *deinan*, lit. *dēnā* (acc. sg. *dēnā*) « jour »; le même se retrouve dans le composé got. *sintēino dēl*, *nāvōtō*.

Le groupe d'où est issu lat. *dīēs* indiquait le « jour » en tant qu'il est lumineux. Pour indiquer l'espace d'une journée, l'indo-européen avait d'autres mots tels que skr. *dhār*, hom. *dhār*, arm. *aur*. Le latin n'en a rien gardé et il a donné à *dīēs* les deux valeurs. Le grec a, au contraire, généralisé *χρήστα*. Il ne serait pas sans intérêt de comparer la répartition des formes en *-dy- (type lat. *louis*) et en *-dyi- (type lat. *diem*), en védique et en latin. Il est à noter que, de même que véd. *d(i)yām* est courant, cf. lat. *diem*, on a d'ordinaire véd. *dyāvi*, cf. lat. *Ioue*.

digītus, -i m. (gén. pl. *digītūm*, Varr. ap. Charis. I 126, 25; on trouve à basse époque *dīcīta* f. et *dīcīta* n. pl., cf. Thes. V 1122, 70 sqq.; ce dernier a subsisté dans les langues romanes, à côté de *digītus*, cf. M. L. 2638; une forme *dīcītus*, blâmée par l'App. Probi, GLK IV 198, 10, se trouve dans des inscriptions vulgaires, à côté, d'ailleurs, de pures fautes d'orthographe comme *tīcīdōs*; la forme cōtrahée *dīctūs*, Varr., Men. 408 ap. Non. 117, 20 et Catull. 66, 73, est peut-être) : doigt (de la main et du pied de l'homme et des animaux); mesure de longueur égale à la largeur d'un doigt. *Digītus* est le terme général; chaque doigt a un nom particulier : *pollex*, *index* (ou *salūtāris*, *dēmōnstrātūris*; *dīcītus index* dans Hor., Serm. 2, 8, 16, où il y a peut-être trace d'une parenté possible entre *digītus* et *dīcītū*, *fāmōs* (dit aussi *mediūs*, *summus*, *impudīcūs*, *infāmīs*, etc.), *quārtūs* (*ānulāris*, *honestūs*, *medicūs*), *minimūs* (*auricūlāris*, *ultimus*); cf. Thes. V 1127, 16 sqq. Figure dans de nombreuses expressions figurées et proverbiales, cf. Thes. V 1126, 62 sqq.; 1131, 10 sqq., en particulier dans l'expression biblique *digītus dei*. Se dit également des branches secondaires des arbres (cf. *palma*, *palmen*). Dans le pseudo-Apulée, Herb. 87, et dans les gloses, *digītūs (-tūm)* *Venerī* désigne une plante aussi nommée *caput (cerebrū) canis*. Ancien, usuel; panroman. M. L. 2638; B. W. *doigt*. Irl. *dōi*?

Dérivés et composés : *digītō*, -ēre : *dhāxtūlōθēvētō* (Gloss.); *digītālis* : de la largeur du doigt; *digītāle*, *digītābulūm* : doigtier, gant (dé), cf. gr. *dhāxtūlōθēpā* « gant »; panroman, M. L. 2637, B. W. *dē*; *digītātūs* : muni de doigts, fissipède (Plin.); *digītūs* : petit doigt; *digītūlūm* (-tūlūm); *digītūlūs* m. : grande jouebarbe; *sēquidītūs* : un doigt et demi (cf. *sēquipes*); *Sēdītūs*, surnom romain : « qui a six doigts »; *inter-dītūs*, -ōrūm : espace entre deux doigts.

Aucun rapprochement net. Comme il n'y a pas de nom indo-européen commun du « doigt », *digītūs* doit être une forme populaire sur laquelle il n'est possible de faire que des hypothèses. Le groupe germanique de v. h. a. *zēha* « doigt de pied » est différent de toute manière. Sans doute dérivé d'une forme **deig-* alternant avec **deik-*; v. *dicō*, in fine.

dīgnūs : v. *decēt*.

dīlīgō : v. *legō*.

dīlūō, *dīlūum* : v. *lauō*.

dīmīdiūs : v. *mediūs*.

diocesis, -is f. : emprunt au gr. διοκησις « administration d'une province, diocèse ». Doublets populaires : diocesis (-cisis), d'où diocesanus. Attesté depuis Cicéron ; fréquent et spécialisé dans la langue de l'Église. Formes savantes dans les langues romanes.

diploma, -atis n. : emprunt au gr. διπλωμα ; forme savante avec des doublets populaires diploma, -ae et diploma, -um (sous l'influence de duplis) : 1^o diplôme, brevet; 2^o sauf-conduit, passeport (sens spécial au latin). Depuis Cicéron.

dilectus : v. rego.

distribeo, -es, -ui, -itum, -ere : distribuer (terme technique), dénombrer les suffrages. De dis-habeo avec aménagement de h et sonorisation de s intervocalique.

Dérivés : diribuiō, -tor, -tōrium. Termes rares.

dirimō : v. emō.

dirus, -a, -um : de mauvais augure, sinistre. Terme de la langue religieuse ; cf. Cic., Diu. 2, 15, tristissima exta sine capite, quibus nil uidetur esse dirius, et Leg. 2, 8 fin ; substantivé dans diriae, -ārum f. pl. : « mauvais présages, malédictions, imprécations » ; et déifié dans Dira et Diriae « les Furies ». En passant dans la langue commune (ou, d'ailleurs, il est assez rare et garde une couleur noble et poétique, comme le dérivé rare, mais classique, diritā), l'adjectif a pris le sens plus général de « funeste, redoutable, etc. ». Mot sabin d'après Serv. auct., Ae. 3, 235, S₂bini et Vmbri, quae nos mala, dira appellant.

Le rapprochement avec la racine *d̥rei- de hom, δέδει (F)ouxa, δέδει (F)uev, arm. erk̥n̥im « je crains », et, avec élargissement -s-, de skr. d̥eṣṭi « il hait » est possible si dirus est vraiment un mot dialectal (cf. di-ennium à côté de bi-ennium ; v. Ernout, Él. dial., p. 153 sqq.). Même formation que clārus, rārus ?

dis- : particule usitée seulement comme premier terme de composés. L's peut s'amir devant sonore, ainsi dīdō, dīgerō, dīliqō, dīmōeū, dīnumērō, dīrīgō, dīuellō, se sonniser en r à l'intervocalique : dīrimō, ou s'assimiler : dīf-ferō ; dis- ne subsiste clairement que devant p, t, c et devant s. Marque la séparation, l'écartement, la direction en sens opposés (dīsserrō, dīversus), et par suite le contraire, la négation, et s'oppose à con- : placēō/dīsplaceō, simili/dīsimili, facilis/dīfīcili, concors/dīscors, cf. dīsconcūni, dīconueni, dīcooperi, formations populaires ; sens que les langues romanes ont bien conservé, cf. entre autres, M. L. 2666, *dīsdingnāre ; 2670, *dīsjejūnāre ; 2680, dīspicāre. Quelquefois sert à renforcer le sens du verbe simple : dīcipiō « je crève de désir », dīstacēti « je crève de dépit », dīspēre, dīspudēt, dīrumpor, etc. Correspond souvent pour le sens à gr. δάσι : dīstendō = διστενω, dīstō = διστην, dīuerbium = διδύογο.

Di- et dē- sont souvent confondus en bas latin.

Lat. dis- se retrouve en ombr. dis-lera-linsust « irrigum fecerit » (?), v. līra, et peut-être dans v. h. a. zīr (all. mod. zer-, élargissement de xi-, ze-) et alb. t̥s-. Le gr. δάσι semble aussi apparenté, soit qu'on tienne -s-, d'une part, et gr. -a-, de l'autre, pour des additions à di- (pour -s-, cf. abs, etc.; pour gr. -a-, cf. παρα à côté de παρ-, etc.), soit que gr. δάσι repose sur *δīua.

dis : v. dīues.

dīseptō : v. captō, sous capiō.

dīscernō, dīserīmen : v. cernō.

dīscidium : v. scindō et excidiō.

dīscipulus : v. dīscō.

dīscō, -is, dīdiel, dīscere (pas de supin, ni de participe passé) : apprendre (par opposition à dīcō « faire apprendre, enseigner » ; cf. Cic., Dom. 141, dīcō ante quam ipse dīdicisset). Le participe de dīscō est dīctus, Plt., Mer. 522, pol dīcta dīdicī. Ancien, usuel, M. L. 2654 dīscens (conservé dans les dialectes italiens), et 4380 *dīscidēre. Britt. dīscu.

Dérivés : dīscipulus : élève, disciple (par opposition à magister) ; dīscipula (plus rare). Correspond à gr. μαθητής, condīscipulus à gr. συμμαθητής. Ancien, usuel : les formes romanes et celtes sont savantes. M. L. 2658 ; irl. dīscipul, etc. ; dīsciplina f. : 1^o enseignement, éducation, discipline, et spécialement « discipline militaire » (dīmilitiā, dī rei militāris) ; 2^o sens concret : enseignement, matière enseignée (= μάθημα). Déformé par jeu de mots en dīsciplina. Dérivés tardifs et spéciaux à la langue de l'Église : dīsciplinā, -as, -abilis, etc. V. O. Mauch, Dīr lat. Begriff dīsciplina, Fribourg, 1941.

Quelle que soit l'étymologie de dīscipulus, les anciens ne la séparent pas de dīscō, auquel le sens le rattache étroitement ; cf. T-L. I 28, 9. L'étymologie par dīscō (du reste à peine attesté, v. Thes. s. u.) est semantiquement difficile à maintenir, malgré pīcīciō.

Composés de dīscō : addīscō : προσαρθρόν ; condīscō : apprendre tout à fait (= καταρχανδόν) ; dēdīscō : désapprendre ; dīdiscō : apprendre à fond ou par cœur ; pīdīscō : apprendre de bout en bout ; pīadīscō : apprendre d'avance.

Dīscō est à peine représenté dans les langues romanes, qui ont recouru à apprehendere ; cf. M. L. 154 et 554. B. W. s. u. et comprehendre ; M. L. 4380, *dīscidēre.

La forme dīdīci du perfectum et l'emploi de dīctus relient dīscō à dīcō ; donc, dīscō repose sur *dī-ē-ē-ō comme pīscō sur *pīrcō. L'a du gr. διδάσκω « j'enseigne » s'explique malaisément dans une racine *dīnāmoins, on ne saurait guère séparer dīscō de διδάσκω et de δīcīvai malgré W. Schulze, Kl. Schr., p. 305, qui considère διδάσκω comme une innovation hellénique formée sur l'aor. hom. δīdāvai et explique dīscō par *dī-ē-ō (v. en dernier lieu Debrunner, Mél. Boisacq, p. 251 sqq.). Dans le mot grec, le redoublement en est venu à faire partie intégrante du radical : δīdāsākōs, δīdāxō. Et ceci rappelle lat. dīscipulus, dont la formation est, du reste, énigmatique. Groupe obscur. V. dīcō.

dīscus, -i m. : disque, palet ; plateau, cymbale. Emprunt du gr. δίσκος. Attesté depuis Plaute. M. L. 2664. B. W. dīs. Germanique : v. h. a. dīsc, all. Tīsch, etc. et celtique : irl. dīsog, tīsc, britt. dīsc, dysgyl.

dīscutiō : v. quatiō.

dīserīmen : attesté seulement dans la glose de P. F. 63, 20, dīserīmen : dīuīsōnes patrīmōrūm ītē consōrtes. Sans doute de dīserīmen, contraire de dīserō.

dīserītus, -a, -um : qui s'exprime bien, dīserī. Inéparable de dīserītum, dīserītē « clairement, explicitement »

en termes exprès », qui dans Liv. Andr. traduit le gr. δīpītēō. Du sens de « clair » on est passé à celui de « qui parle bien » ; cf. Cic., De Or. 1, 94, eum statuebam dīserītum qui posset satis acute atque dīlūcide... dicere. — Termes de la langue écrite.

Dérivés : dīserītum (Liv. Andr.), -ē (Plt.) ; dīserītūdō, dīserītūs (?) ; -tūlus, ces derniers tardifs.

Dīserītus est rattaché par les Latina comme par les modernes à dīserītō : Varr., L. L., 6, 64, ut olīor dīserīt in areas sui cuiusq; generis res, sic in oratione qui facit, dīserītus ; de même Cic., De Or. 1, 240 ; Diu. 1, 105 ; P. F. 64, 1 ; Isid., Or. 10, 65. Mais la brève de dīserītus fait difficulté, comme l'a vu Priscien, GLK III 56, 24, ubique productūr « di », excepto « dīrimo » et « dīserītus ». On ne peut guère expliquer l'I et la simplification de la géminée par l'action de la loi mamma/mamilla. Peut-être de dīs + artus « disposé où qui dispose avec art », ou « qui divise bien » (cf. dīserītō), l'r de artus ayant empêché la sonorisation de l's du préverbé? On n'a pas de certitude.

dīspēcō : v. parcō.

dīserītō, dīserītō : v. serō « entrelacer, tresser ».

dīsippō : v. supo, sīpō.

1. dīū, dīus (ū?) : pendant le jour. Ancien cas de dīs (v. ce mot) conservé dans la locution noctū dīūque (usité seulement chez les archaïques et les archaïsants) et dans interdīū, plus tard interdīē d'après hōdīe, etc.

Il est probable que noctū a été fait d'après dīū « de jour ». Mais le dérivé dīurnus, fait sur dīu-, doit l'avoir été d'après nocturnus ; cf. gr. νόχτωρ « de nuit », νόχτερος, νόχτερνός « nocturne ».

dīus : même sens que le précédent. Deux exemples dans la locution noctū dīusque : Plt., Mer. 882 ; Titin., Com. 13. On a aussi interdīus, perdīus (Gell., fait secondaire sur pernox). Dīus peut être un génitif (cf. l'emploi de noctis, νόχτος et les génitifs skr. dīvā, gr. Δ(F)ōcū ou une formation analogique, comme le génitif skr. dīyō.

V. dīes.

2. dīū : longtemps, depuis longtemps. Sans doute contamination avec dīū « pendant le jour » d'un ancien *dīū ; v. dūdūm. De même que dīū « de jour » avait un doublet dīus, son homonyme a eu un doublet dīūs (cf. quādīus, CIL VI 6308, 13101) qui témoigne de la confusion entre les deux formes.

Le sens de « longtemps » a dū se développer par contact avec le sens de « tout un jour », dīū multūmque ; de même que dīes a pu désigner, comme on l'a vu, « la suite des jours ». Dans ce sens, l'adverbie a un comparatif et un superlatif : dīūtūs, dīūtīssimē, et aussi, d'après dīū, dont la dernière syllabe pouvait s'abréger par l'action de la loi des mots iambiques ; cf. Thes. V 1557, 53 sqq., dīūtūs, dīūtīssimē. Le t de dīūtūs a été sans doute emprunté à l'adjectif dīūtūs, pour éviter un groupe impossible *dīūtūs. Dīūtūs, ancien, classique, a un suffixe -ino- comme crāstīnūs, prīstīnūs, annōtīnūs, cf. skr. dīvātānāt. Dīūtūs (la brève est attestée dans Ovide, à moins qu'il ne faille scander Dīūtūnūs), qui n'apparaît pas avant Cicéron et Varron, est une contamination de dīurnus et de dīūtūs. Dīūtūnūs, dīūtūs = diūtūnūs est un dī. à de Claud. Quadrig., cf. Gell. 17, 2, 16.

Dīusculē (St Aug.) est fait d'après longiusculē. Composés : iāmīdū, tamīdū, quamīdū, aliqāmīdū. Attesté tout temps. Conservé dans quelques dialectes romans. M. L. 2699.

dīuersus : v. uerīō.

dīues (dīuēs, Plt., As. 3307), -ītīs et dīs, dītīs (abl. dītī, cf. Thes. V 1587, 55 sqq. ; gén. dītūm, Tēr., Uxor. 2, 8), adj. et subst. : riche.

— Les formes contractées apparaissent surtout en poésie et dans la prose impériale. La flexion ancienne devait être dīues(s), dītīs ; sur dīues on a refait un paradigme dīuītīs, etc., de même que sur dītīs un nominatif dīs, déjà dans Plaute et Térence ; cf. Thes. V 1588, 15 sqq. Mêmes doublets pour le comparatif et le superlatif dīuītīor, dīuītīssimē et dītīor (Plt., Au. 809), dītīssimē, pour le substantif dīuītīde et dītīas (déjà dans Plt., Cap. 170), dans dīuītō (Accius, Turpilius) et dīō (beaucoup plus fréquent ; premier exemple dans la Rhét. à Hér.). Par contre, on a seulement dītēsō. Dīs a servi à traduire le nom du dieu grec Πλούτων qu'on rapprochait de πλούτος. L'adjectif s'emploie absolument et avec un complément au génitif ou à l'ablatif : dīues pīcoris, Vg., B. 2, 20 ; dīues arūis, Vg., Ae. 7, 537. Se dit des personnes et des choses. Ancien, usuel. Non romain ; v. B. W. sous riche.

Dérivés : dīuītīde, dītīde f. pl. : richesses. Pluriel collectif. Ancien, usuel ; dīuītō, dītō, -īs : enrichir ; dītēsō : s'enrichir ; pīadīues adj. : très riche.

Dīues est dérivé de dīus par Varr., L. L. 5, 92, dīues a dīu qui, ut deus, nihil indīgēre uidet.

Les dieux indo-européens étaient distributeurs de richesses (hom. δαήρες έπων), donnant en partage (skr. bīdāgat, v. perse bāg, v. sl. bogū « dieu »). Dès lors, on peut se demander si dīues ne serait pas fait comme caelēs (caelēs), ce qui concorderait avec l'étymologie de Varro. Simple hypothèse pour expliquer un adjectif qui n'a aucun correspondant hors du latin ; le pīlignien des « dīues » est obscur ; cf. Vetter, Hdb. n. 214.

dīuīdō, -īs, uīlī, -ūlūm, -ūdīrē (composé de dīs + dīdō, qui n'est pas attesté comme verbe simple) : séparer, diviser, répartir, disjoindre (une question ; terme de la langue politique). Ancien, usuel ; M. L. 2701 a. De dīuīdō la langue populaire a tiré *dīuīsāre attesté par les langues romaines ; M. L. 2706.

Dérivés : dīuīdīs, -īs, -ūm (archaïque et rare) : divisé ; dīuīdīa (archaïque et usité presque exclusivement dans la locution [hoc] mihi dīuīdīa est « ceci m'est une cause de déchirement » ; toutefois, Accius emploie dīuīdīa, -īde comme synonyme de discordia, M. L. 2702 ; dīuīdīus : divisé et « divisible » (classique), d'ou dīuīdīus : « indivis » et « indivisibile ». Adjectif attesté à partir de Cicéron, chez lequel il sert, entre autres, à traduire le gr. ἀριστος, cf. Fin., 1, 6, 17 ; dīuīdītās (Tert.) ; dīuīdītās (Dig.) ; dīuīdīcula n. pl. : antiqui dicebant quae nunc sunt castella, ex quibus a rīo communi aquam quisque in suum fundū dūcūt. P. F. 62, 1 ; dīuīsor ; dīuīsōt (et dīuīsūra, dīuīsūs, -īs) ; dīuīsībīlīs (langue de l'Église) et dīuīsībīlīs, calqués sur πέπτος et διπέπτος.

Si l'ombrien vētū signifie « dīuīdītō » et uēf (accusatif pluriel) « partis », on peut y voir un oēf, issu de *weidh-,

mais la forme et le sens sont contestés ; cf. Vetter, *Hdb.*, p. 218 et 228. Le sens a amené en latin la fixation du préverbé *dis-*. A en juger par le sanskrit, la racine ne fournit pas de présent thématique, et la forme lat. *-uidō* repose sur un ancien présent athématique. Le sanskrit a : *vidhyati* « il perce » (avec un causatif, non védique, *vedhayati*), *vidhāte* « il manque de ». — L'adjectif en *-to-*, *diuisus*, est fait sur le perfectum en *-s-*, *diuist*, qui indique l'absence d'un ancien aoriste radical et d'un ancien parfait. Un rapport avec *uidua* est possible. L'explication de *-uidō* par **ui-dhō*, opposé à *condō* (cf. Wackernagel, *Vorles.* 2, 168), se heurte au fait que le préfixe **ui-* n'existe pas en latin.

diuinus : v. *deus*.

diurnō : v. *diū* 2.

dius : v. *diū* 1.

dius, *-a*, *-um* : du ciel, divin ; et « lumineux », cf. P. F. 65, 20, *dium quod sub caelo est extra tectum ab Ioue dicebatur*, et *Dialis flamen*, et *dius heroum aliquis a Ioue genus ducens*. Ce dernier emploi appartient à la littérature et est imité du gr. *διος* ; cf. le *dia deūrum* d'Enn., A. 22, traduisant le gr. *διος*. Mais, dans la langue religieuse, *dius* signifie plutôt « du ciel » : *dium fulgor* alternant dans les inscriptions avec *diuum fulgor*, cf. Thes. V 1642, 31 sqq. ; *dea dia* désigne « la déesse du ciel » (= Junon) ; *dium* « le ciel », cf. F. 198, 86, *[flamen] dialis, quia uniuersi mundi sacerdos qui appellatur dium, d'ou sub diō i. e. sub caelo* », Ps. Asc., Verr. 2, 51, p. 236, 10 St., alternant avec *sub diū*, forme fléchie (locatif?) de *diūs*, ancien nominatif de *diēs* « jour lumineux », et avec *sub diū*, cf. Thes. V 1658, 32 sqq. Le jour lumineux et le ciel se confondent avec le dieu, comme les Latins l'ont encore senti ; cf. Varr., L. L. 5, 66, *hoc idem magis ostendit antiquius Iouis nomen : nam olim Diauis et Diēs>spiter dīctus, i. e. dīes pater, a quo dei dīcti qui inde, et dius et diuum, unde sub diuo, Dius Fidius. Itaque inde eius perforatum tectum, ut ea videatur diuum, i. e. cœlum*. — *Diūs*, dans *Dius Fidius* (cf. gr. *Ζεὺς Ηλέτης*), est équivoque ; ce peut être l'ancien nom du jour, cf. *diēs*, ou l'adjectif substantivé et divinis. — Formes rares et archaïques, peu vivantes et surtout maintenues par la langue religieuse. *De sub diū* a été tiré *subdiālis*, attesté chez Pline et dont le pluriel neutre *subdiālia* traduit le gr. *ὑπαλόπια* ; Ammien dit *subdiūalis*.

L'osque a *Diīliai Diaē*, Vetter, *Hdb.*, n. 140. L'adjectif est ancien ; il répond à skr. *divyād* « céleste », gr. *διος* (de *διογος*) « divin ». Le vocalisme radical à degré zéro est normal au point de vue indo-européen dans ce dérivé. V. *deus*.

diūus, *diūa* : v. *deus*.

dō, *dās*, *dēdī*, *dātūm*, *dārē*. Verbe primaire qui diffère des verbes de la première conjugaison par la brièveté de l'*ā* : *dāre*, *dāmus*, etc. ; l'*ā* de *dās*, *dā* est dû à la tendance à allonger les formes monosyllabiques de sens plein ; en composition l'*ā* repartait : *reddīte*, d'où *reddīs*, *reddē*, analogiques. L'*ā* de *dāre* a fait passer les composés dans la 3^e conjugaison : *dēdīre*, *reddīre* ; les composés ainsi formés se sont confondus avec ceux de la racine **dhē-* « poser », tels que *con-dō*, *credō*, etc. V. ci-

dessous. Le futur est *dābō* ; d'où l'ancien futur du composé *reddībō* (Plaute), qui a été éliminé par *reddīm* fait sur *legam* ; l'imparfait est *dābam*, *reddēbam* au lieu de **reddībam* fait sur *legēbam*. L'époque archaïque a conservé quelques formes aberrantes : une 3^e personne pluriel d'indicatif présent élargie avec un suffixe *-ne/no-* : *danunt*, v. Thes. V 1659, 65 sqq. (cf. *prodīnunt*, *solinunt*, de *prodeō*, *soleō*), et un subjonctif et un optatif de la forme *duam*, *duim*, v. Thes., ibid. 78 sqq. cf. P. F. 25, 12, *addūs* (lat. *addūs*?), *addīderis* ; *prodīporro dederī*, Fest. 254, 16 ; *interduim* (Plaute). Le latin ne connaît le verbe que sous la forme simple ; *reddō* doit sans doute s'analyser *red-dō*, comme *red-dūx*, plutôt que **re-didō* ; l'osco-ombrien a, au contraire, une forme à redoublement, comme le gr. *διδου* : *ombr.* *dirstu* « *datō* », *tefā*, *dersa*, *dirsa* « *det* » ; osq. *dīdes* « *dabit* » (futur fait sur le présent). Le perfectum lat. *dēdī* est un ancien parfait à redoublement comme gr. *δέδοται* et skr. *dādē* ; l'ombrien a aussi *dēde* « *dedit* », l'osque *dēded*. Le roumain suppose une forme **dēdā*, M. L. 2511.

Sens : donner ; s'oppose à *capere* « prendre, recevoir », comme gr. *διδωμι* à *λαμβάνω*. *Dare aliquid alicui* « donner quelque chose à quelqu'un » ; ou avec l'accusatif marquant le but : *dare nuptum* « donner en mariage », *uēnum dare* « donner en vente », *d. in conspicutum* « donner en spectacle », *d. ignem in arām*, Plt., Tru. 476, *in splendōrem dari* ; As. 426, *dare ad mortem* ; *dare sē* « se donner » (*alicui*, *alicui rei* ; *in* : *dare sē in fugam*), *dare manūs* « donner les mains » (en parlant d'un ennemi vaincu). S'emploie absolument ou, le plus souvent, avec un complément concret ou abstrait ; peut être suivi d'un infinitif : *dare pateram, obśidēs* ; *dare poenam* (nās) ; donner une amende, c'est-à-dire « être puni » ; *dare ueniam, tempus, operam, malum* ; *d. bibere*. A pris aussi le sens de « livrer, remettre, procurer ».

Dans la langue familière, *sē dare* s'emploie avec un adverbe, *sē bene*, *male dare*, dans un sens analogue à celui de *sē bene*, *male habēre*, *praeberē* ; cf. Cael. ap. Cic. ad Fam. 2, 15, 2. Usité aussi avec un adjectif en *-re* (participe passé passif), à la place d'un parfait, pour insister sur l'achèvement de l'action, e. g. Vg., Ae. 12, 437, *Nunc te mea dextera bcllo/defensum dabit* (=*faci ut defensus sis*), Liv. 8, 6, 6, cf. Thes. s. v. *dō*, 1697, 27 sqq., construction qui correspond à l'emploi de *hābē* avec le même adjectif en *-tus*.

A partir du 1^{re} siècle, on trouve l'impersonnel *dat*, *datur* suivi d'un infinitif passif *dat* (*aliquis*), *datur intellegi* avec le sens de *ebōc* *ētī* « il est donné à comprendre que, il est aisément de comprendre que » ; cf. Thes. s. v. U 1690, 38 sqq.

Souvent employé pour le composé *ēdere* : *mōtūs dare* comme *ēdere mōtūs* ; *dare forās scripta* comme *ēdere librum* (Cic., Att. 13, 22, 3) ; *haec ubi dicta dedit* = *ēdīdīt* ; de là *dare* dans le sens de « publier, faire connaître », *datur* dans le sens de « *dīcitur* ». On trouve *dabo in uo famem* (βάσσω ἐπ' ὑμάς), Itala Ezech. 26, 29, là où la Vulgate traduit par *imponam uobis*. Ce développement sémantique a été favorisé par le fait que, avec les composés de *dō*, sont venus se confondre les composés de la racine **dhē-* « placer » (v. *faciō*), si bien que souvent il est impossible de dire à quels composés on a affaire : *ēdō* correspond aussi bien à *ἐπιδόμι* qu'à *ἐπιτάχω*.

entre lesquels, du reste, la différence de sens est petite ; *addō* est glosé à la fois *προσθέσθαι* et *προσθέσθαι*. On peut dire *dare nōmen et facere, indere, addere nōmen ali-* *cui*. Dans *sacerdōtē*, le second terme appartient à la racine **dhē-*, cf. *sacra facere, sacrificium* ; Pedersen, MSL 92, 5 sqq.

Il se peut, d'ailleurs, qu'il y ait eu dans les formes attestées fusion de verbes originellement distincts : dans *uēnum dare, pessum dare*, on a sans doute affaire à *dare* « donner », comme dans *nuptum dare* ; mais *perdō*, *uēndo*, avec leurs passifs *pereō*, *uēneō*, s'expliqueraient mieux en partant de **dhē-* « placer » : *perdō*, *pereō* rappellent le couple *interficiō*, *intereō*. L'état de choses était tellement trouble que *dare* a pu être employé avec le sens non équivoque de « placer » dans le juxtaposé *circum dare*, dont les éléments n'ont été soudés qu'à date relativement récente. De même, *satisdō* s'emploie conjointement avec *satisfaciō*. Dans la forme également, les deux verbes se sont confondus et *credō*, qui n'est pas un composé de *dō*, a des formes *creduam*, *credūm*, comme *duam*, *duim*.

dō est ancien et usuel, mais a subi de bonne heure la concurrence du dénominalatif, plus plein et plus régulier, d'aspect indéterminé, *dōnāre*. — Représenté néanmoins dans toutes les langues romanes, sauf en français. M. L. 2476 ; B. W. *donner*.

A la forme *dō-* de la racine de *dō-* se rattachent : *dōs*, *dōtīs* f. : dot (sens propre et figuré, d'où le pl. *dōtēs* « dons »). Ancien thème consonantique : l'ablatif est *dōtē* ; le génitif *dōtīum* (attesté à côté de *dōtūm*) est récent et analogique des thèmes en *-i-* imparasyllabiques.

Dérivés : *dōtātūs*, dont on a tiré ensuite *dōtā*, *-ās* (époque impériale), M. L. 2756 ; *dōtālis*, cf. M. L. 2756 a ; **dōtārīum*, M. L. 2757 ; *indōtātūs*.

dōnūm n. : don (concret), cf. *fē-num*, etc. Ancien, usuel. Panitalique, v. Vetter, *Hdb.*, sous *dūnūm*. Panroman, sauf roumain. M. L. 2749. Dénominatif : *dōnō*, *-ās*, qu'on retrouve en osque, *duunata* et *dōnāuit* : faire don de (*aliquid alicui*, ou *aliquem aliqui rei*, d'où *dōnātūs* « qui a reçu en don »). Au sens de « faire don de » s'est ajouté celui de « faire remise de, pardonner » ; *culpa grauis pre-cibus donatur saepe suorum*, Ov., Pont. 2, 7, 51. Ancien, usuel. M. L. 2746.

Dérivés et composés : *dōnāmen* (tardif) ; *dōnāria*, *-ōrum* n. pl. : endroit du temple où l'on déposait les offrandes (cf. *ærarium*), puis « offrande » et « récompense militaire », M. L. 2747 ; *dōnātūs* (Caton) ; *dōnātūs* « donné par l'empereur », d'où *dōnātūm* ; *dōnābilis* (archaïque) ; *dōnātī* (classique), *dōnātōr*, *dōnātīz* (latin des juristes de l'époque impériale) ; *condōnō*, *-ās* (composé d'aspect déterminé) « faire abandon ou remise de, pardonner », M. L. 2125 ; *redōnō* (Hor., C. 2, 7, 3 ; 3, 3, 3 = gr. *μεταθέσθαι* ; différent de *reddō*) ; *dōnīfīcīo* (Hdg.). Cf. aussi **addōnāre*, M. L. 156 ; *perdōnāre*, attesté dans l'Ésopé latin de Romulus, M. L. 6405.

Au degré *dā* de la racine appartiennent :

dātō : fait de donner ; classique, mais rare, surtout terme de droit = *δότης*, M. L. 2484 ; *dātūs* m. : ibid. ; *dātōr* : *δότηρ* et *δότωρ*, rare ; attesté six fois dans Plaute, puis un exemple dans Virgile et dans Silius, repris ensuite à partir de Tertullien ; *dātīus* : terme de

droit, *datīu tutores* « qui nominatim testamento dantur » (Gafus) ; terme de grammaire traduisant *δοτικός* : *datīus casus* ou *casus dāndi*, M. L. 2485 ; *dātō*, *-ās* : donner.

Tous ces mots sont rares et d'un emploi plutôt technique.

Composés verbaux en *-dō*. Étant donné que, pour les Latins, il n'y avait qu'une seule sorte de composés en *-dō*, il a semblé conforme au sentiment qu'ils avaient de leur langue de donner ces composés dans l'ordre alphabétique, en indiquant pour chacun d'eux à quelle racine, celle de *dare* ou la racine indo-européenne **dhē-*, il est vraisemblable qu'ils se rattachent :

abdō, *-is*, *-dīdī*, *-dītūm* (**dhē-*), cf. skr. *apadadhāti* « il retire », gr. *ἀποτίθημι* : mettre à l'écart, éloigner, et par suite « recouvrir, cacher ». A l'époque chrétienne, *abdītūm* est encore usité ; mais *abdō* a été remplacé par *abscondō*, *occultō*, etc. Non roman.

addō (*addū*). Gloss. est refait sans doute sur *addūm*) : 1^o « placer auprès, appliquer », correspond à *προσθέσθαι*, cf. Plt., Cap. 808, *cui me custodī addīderat* ; T. L. 26, 16, 3, *lictor uiro fortī addē uirgas* ; 2^o « ajouter ». Mais le grec a aussi *προσθέσθαι*. *Addītū*, *addītūm* correspondent à *πρόσθετις*, *προσθήκη* ; *addītūus* traduit *πρόσθετος*. Composé : *inaddō*, M. L. 4329.

condō (rac. **dhē-*) = *συνθῆμι* et *καταθῆμι* : 1^o « mettre ensemble, réunir (des choses éparées) » : Varr., L. L. 7, 1, *uerbum quod conditum est e quibus litteris, oportet*, cf. *inconditūs* « confus, non rangé » ; de là *condere urbēm, moenia, cārmen* « réunir les éléments d'une ville, d'un rempart, d'un poème », et par suite « bâtrir, fonder, créer, composer (= *compōnere*) ». A ce sens se rattachent *condītor* : fondateur, créateur = *κτιρίς* (irl. *condītor*) ; *condītū* : action de fonder, création = *κτίσις*. Le sens ancien apparaît encore dans le nom du dieu *Condītor* « qui procède à la mise en grange des grains ».

2^o D'expressions comme *condere mustūm*, *condere messem in horreum (horreō)*, *pecūniām in crūmēnam* s'est développé le sens de « enfermer, mettre à l'abri, déposer » (par opposition à *prōmēre*, comme le *condus* « esclave chargé de servir les provisions » s'oppose au *prōmēs*, qui est chargé de les mettre à table) ; cf. *condītūus* « de conserve », adjectif de la langue rurale (*-a olea*, etc. ; peut-être y a-t-il eu ici jonction avec *condīo* « confire »), *condītūum* « magasin » ; d'où à l'époque impériale le sens de « tombeau » qu'a pris *condītūum*. Dans ce sens de « cacher », *condō* a été doublé par une forme renforcée : *abscondō*, *-dītūm* (et tardifs *abscondī*, *abscondūm*) = *ἀποχρύπτω*, qui a supplanté *abdō*. *Abscondō*, outre le sens physique et moral de « cacher », a aussi dans la langue nautique le sens technique de « perdre de vue » ; cf. Vg., Ae. 3, 291, *protinus aerias Phaeacum abscondīm arces*, où Servius note *abscondīm nauticus sermo est* ; cf. Plat., Prot. 388, *ἀποχρύπτει γῆν*. *Abscondere* est demeuré dans les langues romanes : roum. *ascunde*, ital. *ascondere*, v. fr. *escondre*, esp. *esconder*. M. L. 41 et 42 ; B. W. sous *cacher*. Cf. aussi *recondō* : cacher de nouveau et « mettre à l'écart, enfouir », etc. M. L. 7128.

dēdō : donner une fois pour toutes, donner sans condition ; terme de la langue militaire : *dēdēre sē* « se rendre », d'où *dēdītō*, *dēdītīcīus*. Le sens technique est

marqué par Donat, Ter. Andr. 199, *dare est quod repetas, dedere ad perpetuum; et damus etiam amicis, dedimus tantum hostibus*. Racine *dō-; = ἔδωμι; a un correspondant en osq. d adid « dēdiderit », da [da] « dēdat ».

dīdō : distribuer, répartir. Correspond à διαδίδωμι mieux qu'à διατίθημι.

ēdō : mettre au jour, publier = ἔδημι. D'où *ēdītus* « qui est en vue », et par suite « élevé » (= *excellus*) et aussi « issu (de) » : *Maeccenas atavus edite regibus*, Hor., Od. 1, 11; *ēdītō*, *ēdītor*. Un mélange de *dōs et de *dhē- n'est pas exclu.

indō : mettre sur ou dans ; ἐντίθημι et εἰστίθημι.

obdō : *ere obponere uel operire*. Correspond pour le sens à προτίθημι.

perdō : perdre, dans le sens de « donner ou dépenser inutilement et « ruiner, détruire, mener à sa perte ». A pour passif *pereō*, mais le participe est *perditus*. Différent de *āmītō*, cf. Rhet. Her. 4, 44, 57 *Decius amisi uitam at non perdidit*. Mais la langue populaire l'emploie dans ce sens. Peut correspondre à παρατίθημι dans le sens où la langue homérique emploie π. *χεραλήν, ψυχήν* « exposer sa tête ou sa vie ». Mais le développement de sens est propre au latin ; v. *per*. Panroman ; M. L. 6403. Composés : *dēpēdō* (depuis Cicéron et Lucrece) ; *dēpēdō* (depuis Plaute et Caton, fréquent dans la Vulgate), confondu souvent avec *dispērgō*. M. L. 2570 a.

prōdō : livrer, trahir = προβλέψωμι.

praeđīs : « [particulièrement] doué de ». Se rattache évidemment à *dītūs*.

reddō : rendre = ἔποδιθημι. Panroman, sauf roumain ; la plupart des formes romanes remontent à **rendere*, forme faite analogiquement sur *prendere*. M. L. 7141.

subdō : mettre sous (= δυντίθημι), d'où « soumettre » (= παρατίθησο), « substituer » (cf. *succēdere*), « subornier ».

trādō : livrer, transmettre, trahir. Correspond à la fois à διαδίδωμι et à προβλέψωμi. M. L. 8828-8830.

Tous ces verbes peuvent avoir des noms d'agents en -tor, des abstraits en -tiō et des adjectifs dérivés en -iūs, -iūs, etc.

La racine indo-européenne *dō-, *dō- « donner » fournit un aoriste radical athématique : véd. *ādāt* « il a donné », moyen *ādīta* ; gr. ἔδωκα, ἔδωμεν, ἔδοτο ; ill. *doto* ; arm. et « il a donné », *tur* « donne » (de *dō-), à côté de *tam* « je donne », où *ta-* repose sur *dō-. Une forme à redoublement, skr. *dādāmi* « je donne », gr. δίδωμι, fournissait un présent qu'a conservé l'osco-ombrien, v. les formes citées plus haut, et *vest. dīdet* « dat », pél. *dīda* « dat » (cf. aussi v. lit. *dīsī*) « il donne », v. sl. *dastū* « il donnera », 3^e pluri. *dādētū* « ils donneront ». En indo-européen occidental, le thème radical simple fournit un présent d'aspect déterminé que le latin a conservé dans dō, *damus*. — Cette racine a disparu en celtique (où se trouve, en revanche, le correspondant de skr. *rā-* « donner ») et en germanique. Le perfectum *dēdī* est à rapprocher du parfait skr. *dādē*, gr. δέδοται ; il se retrouve dans osq. *dēdē*, ombr. *dēdē* « dedit ». Sur hitt. *dā-* « prendre », v. Benveniste, *Don et échange dans le vocabulaire indo-européen*, Ann. Sociol. 1951, 8 sqq.

La racine *dhē-, *dhā- « poser » fournit de même aux langues orientales un aoriste : véd. *dādhāt*, moyen

adhīta ; gr. έθηκα, έθεμεν, έθετο ; arm. *ed* « il a posé », *dir* « pose » (de *dhē-). Une forme à redoublement, skr. *dādāmī* « je pose », gr. έθέμη, lit. *dest(i)* « il pose » (d'où *dēdē* « je pose »), fournissant un présent. En Occident, le thème radical simple fournit un présent d'aspect déterminé que conserve le germanique occidental : v. h. a. *tuon*, v. angl. *dōn* « faire », en face de *ga-deps* « action », v. h. a. *tāt* et de v. sl. *dēlo* « œuvre ». Le latin a conservé ce présent déterminé dans les formes à préverbale ou dans les juxtaposées, en les confondant phonétiquement avec la racine précédente, et c'est ainsi qu'on a lat. *crēdō* en face de véd. *crēdāt* « il croit » (v. *crēdō*). Le présent simple, avec le sens de « faire », a été tiré d'une forme dérivée : *v. faciō*, tout comme l'arménien a *dñem* « je pose » et le slave le duratif *dījō* « je pose ». — Il est résulté de là que les formes telles que *condō*, *trādō*, etc., peuvent passer pour appartenant à la fois à *dō- « donner » et à *dhē- « poser ». Le perfectum est à redoublement : *crēdīt*, *condīt*, etc. (cf. osq. *-ffēd*, de **fefed*, dans *prūffed* « posuit », a man a naffed « faciendum cūrāvit ») qui concorde avec *dēdī*, mais répond aussi à gr. *τίθεται*, véd. *dādhē*. Le présent est remplacé par *faciō* (v. ce mot).

Le nom-racine n'existe qu'avec élargissement -t- dans *dōs*, *dōis* ; cf. hom. δώς « don » chez Hésiode, avec le dérivé δωτήν. V. Benveniste, art. cité.

Le substantif indiquant le « don » a deux formes, suivant les langues : gr. δώπον, v. sl. *darū*, arm. *turk'* et lat. *dōnum*, osq. *dūnum*, ombr. *dūnu*, skr. *dānum*, alb. *đeve*, irl. *dán* (thème en -u).

Condīs (et *prōmīs*) sont formés sur *coquīs*.

Le nom d'agent *dator* a subi l'influence de *datus*, cf. gr. δοτός (de la racine *dhē-), le nom d'agent est *factor* d'après *faciō* ; il n'y a pas lieu de le rapprocher de gr. δοτήρ plutôt que de δώτωρ. — Pour expliquer les formes archaïques du subjonctif *dūam*, *dūim* (et aussi *crēdūam*, *crēdūim*, par exemple), il faut supposer que la racine *dō a admis, au moins dialectalement, un élargissement -w-. L'ombrien a *pur-douītu* « porcito » à côté de *purdūtum* « porrectum », le falsique *douīu* « *duat ». On rapproche cypr. δοφού (optatif) « il peut donner ». Les formes baltes, lett. *dāvāi* « donne », lit. *dāvānā* et *dāvānā* « don », ont peut-être le même -w-. Sur un nom d'agent au second terme d'un composé, v. *sacer-dōs* (*dō- de *dhō-), en face de *sacrificium*.

doceō, -ēs, -ul, *doctum*, -ēre : causatif à vocalisme (cf. *moneō* et *mēmīnī*), faire apprendre, enseigner ; en particulier « faire répéter » une pièce, *doçēre fabūlam* = gr. διδάσκω. Se construit avec deux accusatifs, de la personne et de l'objet : *doceo pueros grammaticam*, d'où *doctus litteras*. Ancien, usuel. M. L. 2700 (v. fr. *dūire*, prov. *dozer*) et *doctrīna*, 2711 (formes rares, savantes).

Dérivés et composés : *doçilis* (-bilis) : docile ; *doçilīs* ; *indocilis* ; *documen* (archaïque) et *documentum* : enseignement, leçon ; *doctus* : instruit, savant (brit. *doeth*) ; *inductus* : ignorant ; *condocetus* (Plt.) : qui connaît à fond ; *doctor* : qui enseigne ; *doctrīx* (tardif) ; *doctrīna* : enseignement, science, culture scientifique ou philosophique (cf. *tōnsor*, *tōnstrīna*) ; M. L. 2711 ; irl. *doctūr*, brit. *doethur* ; *doctrīnālis* (tardif) ; *doctīlogus* : qui parle avec science, éloquent (Enn.) ; *doctīcanus*, -ficus, -loquāx, -sonus (tous rares et pos-

tiques) ; *edoceō* : enseigner à fond ; *perdoceō* : même sens ; *dēdoceō* : faire désapprendre à quelqu'un (cf. *dē-disco*) ; *condococeō* (Cic., Auct. b. Afr.) ; *prodoceō* (Hor., Ep. I, 1, 55 = προδιδάσκω) ; *doctītō*, -ās (S1 Aug.).

Pour la forme, *doceō* rappelle gr. δοκέω (aor. έδοξα) ; δοκεῖ « il semble ». Il s'agit de formes dérivées, en face du présent athématique qu'attestent hom. δέκτη « il recevait », δεκτένος « recevant », ce qui explique ion. dor. lesb. δέκουσα, att. δέκουσα. Le véritable a eu même thème dans *dāgī* (d'ou *dāpāti*, *dāgnōti*) « il honore, il sacrifie à ». En slave, il y a un dérivé δesūtī « trouver » dont le vocalisme radical e indique le caractère secondaire. — Le sens de lat. *doceō* (et de *dīcō*) est dérivé ; le grec a, de même, διδάσκω, avec une valeur factitive, qui s'explique, comme dans *discō*, par le redoublement. Il est probable que lat. *deces* est aussi apparenté. Mais on ne peut faire que des hypothèses sur la façon dont le sens a évolué dans *doceō*, d'une part, et *deces* (v. ce mot), de l'autre. — L'adjectif en -to- *doctus*, par sa différence avec le type *monitus*, ancien dans les causatifs, atteste que *doceō* s'est trouvé auprès d'un présent athématique et confirme le rapprochement avec hom. δέκτη.

dōrāns, -antis m. : les 9/12 de l'as. D'où *dōdra*, -ae f. dans Ausone : boisson composée de neuf ingrédients (cf. le « punch ») ; d'où *dōrālis*, *dōrāntīs*, -tāriūs.

Forme abrégée de *dēquādrāns* ; pour l'abrévement, cf. *dētāns*. Les noms des fractions de l'as sont hors des règles générales de la formation des mots latins.

dōga, -ae f. : sorte de vase. Emprunt tardif (Vopisc.) au gr. δογή ou δοχή, d'où *dogāriūs* : βούτροτούς (Gloss.). V. B. W. sous *dōuge*. M. L. 2714-2715. Germ. **dōga*, m. h. a. *dūge*, etc.

dōlābra : v. *dōlō*, -ās.

dōlō, -ēs, -ul (*dolitus sum* attesté épigraphiquement), -ītūs, -ēre (formes tardives *doleunt*, *doliēns*) : éprouver de la douleur, avoir mal, souffrir (physiquement et moralement). S'emploie impersonnellement : Plt., Men. 439, *mīhī dolebūt, non tībi, si quid ego stulte fecero* ; mais le plus souvent avec un sujet animé ou inanimé : Tér., Hap. 934, *ah! nescī quam doleam* ; Plt., Mer. 388, *animū mīhī dolet* ; absolument ou avec un complément à l'accusatif (subjectif ou objectif) : *oculos dolere*, Front., Amic. 16 ; *meum casum luctunque dolerunt*, Cic., Sest. 69, 145, ou à l'ablatif, seul ou précédé de *ab*, *dē*, *ex*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2721.

Formes nominales, dérivés et composés : *dolō* m. : douleur. Ancien, usuel, panroman, M. L. 2724 ; *dolōrīs* (tardif), M. L. 2725 ; et *indolōrīs*, -riūs, traduction tardive de διδάσκω ; *indolōrīa* f. ; **indolōrā*, M. L. 4381 ; *dolītūs* (cf. *pauor*, *pauidūs*, etc.), non attesté avant Cael. Aurel. ; *dolēntīa* f. (archaïque, Lævius), dérivé de *dolēns*, dont Cicéron a formé *indolēns* pour traduire ἄνθετος, comme *indolēns* traduit διδῆς ; *dolīum*, dans le substantif plautinien *cordolīum*, d'où *dolīum*, CIL V 1279, rimant avec *gaudīum*, cf. *lugīum* ; *dolītō*, -ās : être douloureux (Caton). En bas latin, à côté de *dolōr* apparaît une forme *dolus* (relâche sur le génitif pluriel *dolōrum* commun à *dolōr* et à *dolus*), qui est demeurée dans les langues romanes,

à côté de *dolōr* : fr. *deuil*, it. *duolo*, esp. *duelo*, etc. ; cf. B. W. s. u. ; M. L. 2727 et Thes. s. u. *dolōr*, 1827, 25 sqq. De *dolus* est dérivé un adjectif **dolōsus* attesté par l'adverbe *dolōs* « dolōrōsē », CIL XII 1939. Ce *dolus* « deuil » a éliminé *dolus* « ruse », pour éviter la confusion due à l'homonymie.

Rapproché ordinairement de *dolō* ; le sens premier serait « recevoir des coups, être battu » : *caput mīhi deolēt* « la tête me bat », d'où « la tête me fait mal, j'ai mal à la tête » ; cf. *lugeō*. Étymologie incertaine.

dōliūm, -I n. : vaisseau en poterie ; jarre à huile, à vin, à grains, etc. Correspond à gr. πλόoς. Ancien (Caton, Plaute). M. L. 2723.

Dérivés : *dōliāris* ; *dōliāriūs* ; *dōliolum*.

La matière dont est constitué le *dōliūm* exclut, au point de vue latin, un rapprochement avec *dolāre* ; et l'ō, du reste, fait difficulté.

Toutefois, si l'on tient compte de irl. *delb* « forme », gall. *delw*, de m. h. a. *zel* « pièce de bois cylindrique, billet », un rapprochement lointain avec le groupe auquel appartient *dolāre* n'est pas inadmissible. Il y a, du reste, un mot slave voisin du mot latin pour le sens : m. bulg. *dli*, bulg. *dēlōs* « pot de terre », le slave commun **dli* rappelant le -w- de irl. *delb*. Le sens étant technique, on ne peut s'attendre à des rapprochements exacts permettant de poser un original indo-européen.

dōlō, -ās, -ul, -āul, -ātūm (dolitus dans Varr., d'après Non. 99, 15, d'après *politus*?), -āre : tailler, équarrir, façonner le bois, cf. Cic., Acad. 2, 101, *non enim est e saxe sculptū aut e robore dolatus*, puis la pierre avec la dolabre. Terme technique et concret. « Comme la manière de se servir de cet instrument consistait à donner des coups répétés, on emploie aussi le même mot dans le sens de battre vigoureusement », Hor., S. 2, 5, 22 (Rich.). Sens obscène dans Pompon. 82, *dolastī uxorem* (cf. *mōlō*, *depsō*, *battū*), repris par Apulée dans le composé *dēdolō*. Ancien, usuel. Panroman (sauf portugais). M. L. 2718.

Dérivés et composés : *dolābra* (-brum Ital.) : hache, pic, poche (cf. Rich., s. u. et *dolātūs*), M. L. 2717 ; *dolābrātūs* ; *dolābella* : hachette, serpette (sert aussi de cognomen, cf. *Fenestella*) ; *dolānen* (Apul.) ; *dolātūs* (tardif) ; *dolātōrīum*, trad. gr. λαξευτόποιον, d'où *dolātōrīa*, -ās f. ; M. L. 2719 ; *dēdolō* ; *edolō* : dégrossir. M. L. 2828 a.

La racine a un sens technique, qui est visible dans les formations intensives du grec : δαλδάλος « travaillé avec art », δαλδάλω « je travaille avec art » et dans δελτός f. « tablette à écrire ». On a lit. *dālis* « part » (d'où *dālytī* « partager ») et v. r. *dolt* (même sens), v. pruss. *delleis* « partage » et *delyks* « morceau ». En celtique, il y a une forme à -o- : irl. *fodālī* « je sépare », à côté de *delb* « forme, figure ». Skr. *dālatī* « il crève, il éclate », *dālām* « morceau ». Le sens technique apparaît dans les formes à élargissement -gh- de irl. *dūigim* « je fends », v. sl. *telgīa* « couper, tailler », lit. *dāgīs* « faux ». V. *dōliūm*?

dōlō, -ānis m. : 1^o épieu, canne à épée ; 2^o petit húner, voile de misaine. Emprunt au gr. πλόoς. Depuis Varron.

dolor : v. *doleō*.

dolsa, -ae f. : gousse : *aliū* (de *ālium* « ail ») *dolsas nouem*, *Ioue barba dolsas similes*, Misc. Tir., p. 65, 17. Mot de très basse époque ; non latin. M. L. 2726.

dolua, -ae f. : chenille = *eruca* (Eucher.). M. L. 2729. Gaulois ? Cf. fr. *douve*.

dolus, -i m. (*dolum* n. depuis l'Itala) : ruse, tromperie. — On a soutenu que le mot n'avait pas, au moins à l'origine, un sens péjoratif net. Aquilus, ami et collègue de Ciceron, définissait le *dol* « *cum esset aliud simulatum, aliud actum* » et l'abrégué de Festus, P. F. 60, 29, note : *doli uocabulum nunc tantum in malis uitum, apud antiquos autem in bonis rebus utebantur. Vnde adhuc dicimus sine dolo malo, nimis quia solebat dici et bonus*. Toutefois, il n'y a pas d'exemple de *bonus dolus* et l'adjonction de *malus à dolus* peut provenir du même souci de précision qui fait écrire *quod sine malo peccatau fiat* dans la Lex de XX Quaest. CIL I² 587, 5, ou *mala fraus*, Plt., Tru. 298. Labéon (Dig. 4, 3, 1, 2) a défini le *dol* « *omnem calliditatem, fallaciam, machinationem, ad circumueniendum, fallendum, decipiendum alterum* », et la langue commune n'emploie *dolus* qu'avec une nuance de blâme. Ancien, usuel. Non roman ; fr. *dol* est un mot savant ; v. *doleō*. Comme, en latin vulgaire, on disait *dolus* au lieu de *dolor* (v. plus haut), d'aucuns, par réaction, s'imaginaient que, pour parler correctement, il fallait dire *dolor* dans le sens de *dolus*. De là vient, dans la version latine du Psalme 23, verset 1, le texte grec des Septante *καὶ ὅποις ἔτι δόλος* est rendu par *nec iurauit in dolore* (Psalt. Veron.).

Dérivés et composés : *dolus* (rare et poétique = *δόλεις*) ; *subdolus*, *sēdūlō*, ancien juxtaposé formé de *sē dōlō* (CIL I 200, 40) « sans tromperie », d'où « avec zèle », dont a été tiré ensuite l'adjectif *sēdūlus*, v. Plt., Ba. 477, « emprise, zélé » (= *ἀδολος*), d'où *sēdūlitas*. Il n'y a pas de verbe dérivé « être rusé, trompeur », qui se serait confondu soit avec *dolare*, soit avec *dolere*.

Osq. *dolom* « *dolum* », *dolud* « *dolō* », comme en latin, avec l'adjectif *mallo-* « *malus* » (cf. le gr. *δόλως πονηρός*, si ce n'est pas un calque du latin). — On rapproche souvent v. isl. *tal* « compte, discours » et *tal* « ruse, tromperie », qui sont des mots germaniques communs. Mais on peut se demander si le mot *dolus* n'est pas emprunté au gr. *δόλος* « *piège, ruse* », et s'il n'a pas pénétré à Rome par un intermédiaire suditalique ; *dolus* serait fait sur *δόλεις*. Le grec n'a pas non plus de verbe dérivé. *Māc(h)ina, poena* sont aussi empruntés.

domesticus, domicilium, dominus : v. *domus*.

dōmē, -ās, -uī, -itum, -ārē (et *domāi*, *domātum*, formes analogiques) : apprivoiser, dompter (sens propre et figuré). Ancien et usuel.

Dérivés et composés : *domitō*, -ās : même sens (premier exemple dans Vg.) ; *domitor* (*domitōr*), *domitrix* ; *domitom*, -ūs m. (Cic.) ; *domitūra* (Colum., Plin.) ; *indomitus* (cf. *δόμητος* en face de *ἀδόμητος*) ; *domabilis*, *domefactus*, tous deux de l'époque impériale et de la langue poétique ; *domōn*, -ās (surtout poétique et prose impériale) ; *ēdomitō* (Ven. Fort.), cf. *ēdominō* (Arn.). Les langues romanes se partagent entre *domare* et

domitare ; l'ital. *domare*, l'esp. et le port. *domar* remontent au premier, le fr. *dompter* et le prov. *dondar* au second. M. L. 2731, 2742 ; cf. aussi 2744, *domitus*, **domo-*, **dmā-*. L'ā de *domare* est l'ā de la racine alternant avec *o* conservé dans *domitus*, *domiū* et dans *domitor*. Il y a trace d'un présent radical dans les formes homériques *δαμάω*, *δαμόσων*, ce qui a entraîné un aoriste hom. (ē-δάμασσα, δάμισσα) et par suite un présent *δαμάω*, et dans des formes irlandaises dérivées, à sens transformé, *ni daim* il ne souffre pas *, *ad daim* « il admet, il avoue », etc. Le hittite *ādamašzi* « il fait violence à », *tameššuwen* « nous avons vaincu ». Et il y a, d'autre part, un présent à nasale, *dāmāvā*, ion. att. *δάμνημι*, irl. *damhain* « je dompte ». L'ō de lat. *domare* est sans doute celui d'une forme à vocalisme plein de présent, **domo-*, soutenu par celui d'un causatif, cf. got. *ga-tamjan*, v. h. a. *zamian* « apprivoiser ». A en juger par les formes telles que *għbħaydī*, *mathaydī*, l'ā de véd. *damāyatī* est issu de **domā-*. Le v. h. a. *zamian* « apprivoiser », à côté de l'adjectif *zam*, v. isl. *tam* « apprivoisé », est pareil au présent *domare*, mais n'a pas pour cela de rapport direct avec le verbe latin qui comme on le voit par *domiū*, *domitus*, est issu d'un présent radical avec extension de *ā* de **dmā-*, **dmā-*, et qui ne saurait passer pour un verbe dérivé. Le latin n'a pas conservé trace du type **dmā-*, du gr. *δέδμαται*, διάτος, ion.-att. *δέδμηται*, διάτος ; il n'a plus que *domo-* conservé aussi dans skr. *dāntāh* « dompté », etc. Il a généralisé le vocalisme *o* dans toute la conjugaison, d'*o* *domitus* et *domitor*, en face de skr. *damiā* « celui qui dompte ». Comme le grec a affecté le vocalisme *ā* δέμω « je construis », il n'a pas trace du vocalisme *o*, dont la racine signifiant « dompter » n'a, d'ailleurs, aucun sens net ; car le sens rend douteux le rapprochement de got. *ga-timnan* « convenir », *ga-temiba* « de manière qui convient ».

Sur *domō* et *domus*, voir l'important article de M. Benveniste, *Homonymies radicales en indo-européen*, BSL LI, 1955, p. 14 sqq. Il démontre présumptivement que les deux mots n'ont, à l'origine, rien de commun et que *domus*, de son côté, doit être séparé de la racine **domo-* « bâti ».

domus, -i et **domus**, -īs f. : maison ; de là *domi*, locatif, chez soi, à la maison », par opposition à *peregrin*, *foris* et à *militiae*. Comme le grec *οἶκος*, *domus* désigne la maison en tant que symbole de la famille : *domus u nostra tota salutat*, Cic., Att. 4, 12, et aussi « l'école, la secte ». Le genre est féminin et remarquable en face du gr. *o δόμος*, skr. *dāmāh* m. Pour le sens, voir l'observation faite sous *forēs*.

Les deux flexions de *domus* semblent correspondre à d'anciennes différences de thèmes, l'un en *-u-* : v. sl. *domū* (gén. *domu*) ; du reste en partie ambigu entre thème en *-o-* et en *-u-* comme le mot latin), skr. dérivé *dāmānah*, l'autre en *-o-* : gr. *δόμος*, skr. *dāma-h*, tous deux masculins (cf. v. irl. *dom* « dans la maison »). Mais le thème en *-o-* semble le plus ancien et le seul attesté tout d'abord ; cf. J. B. Hofmann, IF 49, 109 sqq., et Ernout, *Philologica I*, p. 105 sqq. La déclinaison en *-u-* a tendu à prévaloir sur celle en *-o-*, parce que les féminins sont plus nombreux dans la 4^e déclinaison : c'est

ainsi que le génitif en *-i*, fréquent à l'époque archaïque, est remplacé à l'époque classique par *-us* ; le datif singulier est le plus souvent en *-uī* (sur lequel à un moment donné s'est refait un génitif en *-uis*) ; le datif-ablatif pluriel est toujours en *-ibus*, le nominatif pluriel en *-ūs*. Par contre, l'ablatif singulier est le plus souvent en *-ō*, l'accusatif pluriel, en *-ōs*. Les cas marquant le lieu se rattachent au thème en *-o-* : *domi*, *domō*. Ancien, usuel. — Supplanté dans les langues romanes par *casa* et *mānūs* (et partiellement *hospitāle*, *familia*), n'a survécu en italien que dans une acceptation spéciale : *d. ecclēsiae*, *duomo* « cathédrale » (la forme française remontant sans doute à gr. *δόμα*, cf. M. L. 2730 ; B. W. s. u.), M. L. 2745. Emprunté en m. irl. *dom*, *dom-*.

Dérivés et composés : *domesticus* : domestique, familial ; d'où « privé, national ». Non attesté avant la Rhét. à Hér. et Cic. M. L. 2732. Même suffixe que dans *rūsticus*, *uitāicus*, *siliūticus*, etc. Le *-e* ne peut s'expliquer directement, car le groupe de *domus* n'offre pas de thème en **-es-* (sur gr. *δέμας*, v. ci-dessous ; le sens est très loin). Ceci a amené à supposer que *dom-es-ticus* aurait été fait par opposition à **row-es-tikos* (v. sous *rūs*) ; mais cette forme elle-même est hypothétique. Pour le *e* de *domesticus*, cf. *sequester* en face de *secus*, *intestīnus* en face de *intus* et, en général, *caelestis*, *agrestis* et *caelestīnus*, *agrestīnus*, *clandestīnus*. Autre explication dans Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, p. 67. De la *domesticātus*, -ūs (tardif) (d'après *magistratū*) ; *domesticītis* (Irén.) = *obxētītīs* ; *domuscula* et *domuncula* f. (époque impériale) ; *domicilium* : domicile (déjà dans Plaute). Plus abstrait que *domus* ; aussi, souvent employé figurément. Appartient à la langue du droit : Cic., Arch. 4, 9, *an* *domicilium Romae non habuit?* Étymologie du second terme incertaine ; peut-être faut-il partir de **domicīlo*, dont serait dérivé *domicilium*, ce qui trancherait la difficulté relative à la gutturale ; *domicēnūm* (Mart.) ; *domīpīta* (ap. Cic., Diu. 2, 133) ; *domī-seda* ; *Domidūcūs*, -ā ; *domicīriūs*, etc. ; *domītūs* (deus) ap. Aug. Ciu. D. 6, 9, et *Domītānūs* ; *domū(m)ītīō* (Pac.) ; *domīsīō* (Varr., Pétr.), de **dom(i)ūsīō*.

domīnūs m., *domīna* f. (*dominus*, Lex Agr.) ; *domna*, 1^{er} siècle après J.-C.) : maître, maîtresse de maison. Le rapport avec *domus* était senti des Latins ; cf. les vers cités par Cic., Off. 1, 39, 139, *o domus antiqua, heu quam disparī/dominare domīno*. S'oppose à *seruus* (comme *erus*), *ulīcīus*, *ancilla*, *familia*. Désigne par extension toute espèce de maître : maître de maison en tant qu'hôte recevant des amis, d'où *dominium* au sens de « repas, festin » ; maître des jeux ; maître du peuple, tyran, despote (cf. le sens de gr. *δεσπότης* qui a pu influer sur l'évolution du sens de *domīnūs*) : Cic., Rep. 2, 26, *uīdesne uī de rege* (scil. *Tarquinio*) *domīnūs extīterit? Hic est enim domīnūs populi quem Graeci tyranūm vocant* ; de là *domīnār*, -āris (*domīnō*, **addomīno*, M. L. 155) ; *domīnātīō*, -tor, -trīz-tūs. Dans la langue de l'Église, *domīnūs* traduit le gr. *χριστός* « le Seigneur ». Usité de tout temps. Pan-roman ; les formes romanes remontent à *domīnūs*, *domīna*, cf. les composés tardifs *domīnaeīus*, *domīnīfūda*, *prādīa* (inscriptions). M. L. 2741, 2733 ; *domīnūm* : 1^{er} droit de propriété (terme juridique) ;

2^{er} repas, festin (cf. plus haut). M. L. 2740 : *domīnūs* : du maître, du seigneur, d'où *diēs Dominica* (ou *domīnūs* ; B. W. sous *dimanche*) « le jour du Seigneur » = *κυριακή ημέρα*. M. L. 2738 ; irl. *domnach* ; *domīnīcīda* = *κυριακότροπος* « meurtrier du Seigneur » ; dérivés *domīnīcīrus*, -ālis. — *domīnīcīlus* (Dig.). Cf. encore M. L. 2734, *domīnēdūs* ; 2735, **domīnīrē* ; 2736, **domīnīrūm* ; 2737, **domīnīcīllus*, -ā. V. B. W. sous *demoiselle*.

Voir aussi *condoma*, *conduma*, peut-être composé tardif d'après *ovoxida*. M. L. 2124 ; **condominium*, 2124 a.

Les thèmes **domo-* et **dome-* sont dérivés d'un mot-racine **dem-* qui subsiste dans des formes isolées, notamment le génitif **dem-s* : véd. *dām-* *patītī* et *patīr dān* « maître de la maison », gāth. *dāng patītī* (même sens) et, en grec, *δεσπότης*, *δεσπότη*, *δεσπότως*, qui supposent un ancien **dem-s-pot* (dems-pod-). L'Avesta a aussi un locatif *dām*, le grec un nominatif-accusatif neutre δῶ (δῶμα) doit être une adaptation du doublet **δῶμ* (cf. arm. *tun*) et, au premier terme d'un composé, δῶ-πεδον, littéralement « sol de la maison ». En arménien, le même thème apparaît dans *tun* (de **dām*) « maison », gén. *tan* ; et il y a une trace indirecte de **domo-* combiné avec *tun*, *tan* dans *tanu-tēr* « maître de maison ». M. Benveniste a signalé, dans l'article cité sous *domo*, p. 20, que *domus* est « un terme institutionnel » et que « c'est même peut-être ce caractère qui a influencé la suffixation de lat. *domus* : à côté de *domo-* (lat. *domō*, *domī*, *domīnūs*), le thème **domu-* de lat. *domus*, v. sl. *domū*, véd. *dāmū-nas* est conforme à un type en **-u-* de dénominations de parenté et de société : lat. *tribus*, av. *zantu*, *dahyu*, skr. *bandhu* ». — On ne sait par quelle action le lituanien a remplacé **domo-* par *nāmas* (généralement au pluriel : *nāmā* « maison ») ; l'ancien locatif *nāmē* « à la maison » joue le même rôle que lat. *domi*.

Tandis que, en indo-européen oriental, le « maître de maison » est indiqué par un juxtaposé dont le second terme est *pot* (comme dans lit. *vēt-patī* « maître de tribu » et dans véd. *vīcpātīh* « chef de vīg- » [cf. *ūicūs*], *jāspātīh* « chef de gēns »), le latin se sert d'un dérivé du thème *domo-* ; ce dérivé est formé comme *tribūnūs* de *tribus* (qui montre qu'il ne faut pas partir de *domu-*) et comme, en gotique, *piūdans* « roi », littéralement « chef de *piūda* », *kindins* « ηγεμόνων », littéralement « chef de *kind* », c'est-à-dire de *gēns*.

On est tenté de rapprocher *domus*, etc., de la racine de gr. *δέμω* « je construis », *obxē-δόμος* « architecte » ; mais le parfait *δέδμηται* et le substantif *δέμας* « corps » montrent que cette racine est dissyllabique et, par suite, ne concorde pas avec le thème **dom-* « maison ». Le groupe de got. *timrjan* « *obxēdomētī* », *timrja* « *τέξτων* », v. isl. *timbr* « bois de charpente » n'enseigne rien. A cette racine **domo-*, **dmā-*, se rattache le nom iranien de la « maison » ; gāth. *domāna-*, d'où av. réc. *nmāna-*, pers. *mān*. Mais le nom indo-européen **dem-* de la « maison » semble isolé, comme le nom **weik-* du « clan » !

dōnēc (*dōnicūm*, archaïque ; *dōnīque*, Lucr. 2, 1116 ; *dōneque*, Itala) : « jusqu'au moment où », puis « tant que », aussi longtemps que « (sens secondaire attesté depuis Lucrèce en poésie et depuis Tite-Live dans la prose) ; « tout le temps que, jusqu'à ce que ». Synonyme de *dum* et, comme lui, a dû s'employer à l'origine sans valeur

subordonnante ; cf. Lex XII Tab. 6, 8, ap. Fest. 474, 16, *quandoque sarp̄ta, donec dempta erunt*. Ancien, mais évité par la langue classique (ignoré de Cés., Sall., Rhét. à Hér. ; Cicéron n'en a que cinq exemples dans ses premiers discours, et un, de Fin. 4, 6) ; et rare après le 1er siècle de l'Empire.

Renferme, comme *dēnique*, une particule locative, *dō*, suivie de la particule *-ne* et, ici, de *cum* ou de *que* (-c, cf. *neque* : *ne*), suivant les cas. L'analyse ressort de la forme parallèle *ombr. ar-ni-po* « *dōnēc* », dont le premier élément est *ar-* « *ad* » (cf. *quoad*, *osq. ad-pūd*), le second *ni* parallèle à *lat. ne*, le troisième *-po*, répondant à *lat. cum* (*quom*).

La particule *dō* est ancienne ; une forme *dō*, au sens de « vers, jusqu'à », est attestée par v. h. a. *za* et *xuo*, v. angl. *to*, v. sl. *do* (préposition avec le génitif, ancien ablatif) et *da* « jusqu'à », particule de coordination et de subordination, lit. *da* (particule indiquant l'achèvement), lett. *da* « jusqu'à » (avec génitif ou datif) ; irl. *do* est la forme de *to* avant l'accent ; cf. peut-être *idōneus*. Cette particule a aussi une forme **de* : gr. *ολύδε* (att. *ολύδει*, *ολύος* δέ, *φύγαδε*, etc. Le *-da* attesté est ambigu. V. *dē*. Pour *-ni*, v. *dēnique* et *-ne*.

On rapproche parfois le second terme de *quando*, dont l'analyse n'est pas faite de manière évidente.

dōnum : v. *dō*.

dormiō, -is, -iul, -itum, -ire : dormir (sens propre et figuré ; d. *cum* = *cubāre cum*). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 2751. Pas de substantif ; le nom correspondant à *dormiō* est *somnus*.

Dérivés et composés : *dormitor*, -iō (rare), -tōrius (Plin.), d'où *dormitōrium*, M. L. 2753 ; *dormitō*, -ās, M. L. 2752 ; *dormitātor* : mot plautinien, Tri. 862, 984, sans doute : rôle de nuit (i.e. « dormeur de jour ») correspondant à *ὑπερόχοτος* ἄντρος d'Hésiode, Op. 603 ; **dormiculāre*, M. L. 2750 ; *dormiscō* (tardif, peut-être tiré des composés *ad-*, *ob-*) ; *addormiō* (tardif), M. L. 157 ; *addormiscō*, M. L. 158 ; *indormiō* ; *obdormiō*, *obdormiscō* ; *ēdormiō*, *ēdormiscō* : dormir à discrétion ; évacuer en dormant ; *dormificō* (tardif). Cf. aussi M. L. 4382, **indormentiāre* ; 4382 a, **indormiēre*.

Dormiō est un présent dérivé de la forme élargie, athématique **drēm-*, qui survit, d'autre part, dans v. sl. *drēmijō* « je sommeille ». La racine se trouve ailleurs, mais toujours sous des formes élargies : gr. *δραπόν*, *δραπόν*, d'où *δραπόν*, et, d'autre part, véd. *drāti* « il dort » et skr. class. *drāyate* (même sens), véd. *nīdrā* « sommeil », de **drē*. Voir les observations faites sous *premō* et sous *somnus*. Pour exprimer la notion de « dormir », à l'aspect indéterminé, on a recouru à la racine **der-* avec le suffixe de présent *-em-, qui indique l'aspect « indéterminé ». Ce procédé se retrouve aussi, avec le suffixe *-ye- du présent, dans v. sl. *drēmijō* « je dors ». Au contraire, le grec a recouru à la même racine pour indiquer l'idée de « s'endormir », en utilisant un autre suffixe, qui fournit l'aspect indéterminé : *δραπόν*. Tandis que les préverbes ne jouent guère de rôle avec *dormiō*, le grec a ordinairement un présent *χατάδραψάνω*. — La racine indo-européenne **swept-* survit dans *somnus* et *sōpiō* (v. ces mots).

dorsum, -i n. (*dorsus* m. Plt., *dossus*, *Dos(s)u*), *dossennus* « le bossu, le gros dos », polichinelle, personnage des Atellanes (la finale -ennus semble étruque, cf. *leuenna*, *sociennus*) ; *dossuārius* « bête de somme, bât » : dos (horizontal), échine ; *dorsum dictum quid pars ea corporis deuexa sit deorum*, P. F. 60, 18 ; étymologie sans doute populaire, mais on n'en connaît pas de meilleure. Mot populaire, employé par les esclaves dans Plaute (en face de *tergus*, qui s'oppose à *pectus*). S'applique, comme le gr. *νάρος* (*νάρον*), à tout objet affectant la forme d'un dos horizontal et présentant une surface légèrement convexe : *dorsum uiae*, *dorsum mari* (Vg.). Ancien (Plt.), cinq exemples, contre quatre de *tergum*, usuel. Panroman. M. L. 2755 ; B. W. dos.

Dérivés et composés : *dorsuālis* (*dorsālis*, *dorsānu* tardif) : dorsal (tardif). Comme *dossuārius*, sans doute fait d'après les dérivés tirés de thèmes en -u, type *ossuārium* ; *Dos(s)u*, CIL I⁸ 270 ; *dossuōs* (*Sol.*) *exdorsuō*, -ās : fendre le dos d'un poisson ; écrinier, échiner (Plt.). Cf. aussi M. L. 7146-7147, **rēdōssiu*, *rēdōssius* ; 2126, **condorsum*.

dōs, *dōtis* : v. *dō*.

dosinus, -a, -um : gris cendré. Épithète de la robe des chevaux, attestée en bas latin (Isid., Gloss.), d'origine germanique. M. L. 2755 a.

draed, -ōnis m. : 1^o dragon ; 2^o serpent (poétique) 3^o (époque impériale). Emprunt latinisé au gr. *δράκον*, -ovros qui existe également en transcription ; gén. *dracontis*, acc. *dracontem*. M. L. 2759 ; passé en germanique : v. h. a. *trahō* « Drache », de *drac* (App. Probi), etc., et celtique : irl. *drac*, britt. *draig*.

Dérivés : *dracunculus* : 1^o petit dragon, 2^o poisson venimeux, 3^o couleuvre (?) ; *dracōnārius* : porte-drapeau, étendard (Vg.) ; *dracontārium* : collier en forme de serpent ; *dracōnigena* (poétique), etc. Cf. M. L. 2760. V. fr. *draonch* « abcès, tumeur ».

dracōma = *τράχωμα* (Orib.).

dracuma, -ae f. : drachme. Emprunt oral, ancien au gr. *δραχμή*, usité dans la langue des comiques ; pour l'épenthèse de *u*, cf. *Alcumēna*.

Dérivé : *drac(h)umissō*, -ās (Plt.). — Dérivé tardif et savant : *drachmālis* (Cass. Fel.) et *drachmēus*. Passé en gotique : *drakna* (savant).

drappus, -i m. : chiffon. Mot bas latin (Orib., Vie de St Césaire, Not. Tir.), peut-être gaulois ; cf. les noms propres *Drappo*, *Drappus*, *Drappes*, *Draponus*. M. L. 2765 ; B. W. *drap*.

draueus, -i m. : pédéraste (Marzial). Glosé *κατανυγκή*. Il y a un nom propre *Draucus*, -a ; celtique?

dranoca : « personacia, lappa » (Gloss.). Sans doute gaulois. Mais bret. *drach*, gall. *drēw* semblent provenir du latin.

drēnsō, -ās, -āre : crier (en parlant du cygne) ; *drēsū*, -ās (Gloss.). Mot imitatif, attesté seulement depuis Suétone. Peut-être emprunté au gaulois?

drindriō, -ire (et *d(r)indriō*, -ās) : belotter (cri de la belette). Mot imitatif (Suét.). Cf. *didintriō*, *mintriō*.

dromeda, -ae et *dromedārius*, -i m. : dromadaire (tardif ; Vop., Vulg.). Adjectif dérivé du gr. *δρόμας* que la langue littéraire transcrit par *dromas*, -ādis (T.-L., Q. Curt.), qui s'applique à l'animal (*d. camēlū*) et aux chef d'armée (tardif, etc. Ancien, usuel, classique. M. L. 2810. *Dūcō* (dont l'ancienne diphongue est attestée par des graphies comme *abdoucū* (CIL I⁸ 6, épitaphe de L. Cornélius Scipion) veut dire « tirer à soi, conduire, mener » ; il est en parallèle avec *sequor*, e.g. Plt., Ba. 406, *quo sequar? quo nunc ducis me?* Comme *agō* « pousser », auquel il s'oppose, c'est un ancien terme de la langue pastorale ; le *dux* marche en tête du troupeau ; *dūcō*, -ās (usité seulement en composition) est le duratif de *dūcō*, -is ; cf. *ēdūcō*, -ās « éléver » (un enfant) et *ēducō*, -is « faire sortir ». *Dūcō* s'est employé au figuré dans de nombreuses acceptations pour désigner tout ce qui se rapporte à l'idée de « conduire, tirer sans discontinuité » : *dūcere aquam* amener de l'eau », d'où *aqua ductus*, etc., *dūcīculus* « robinet », mot de très basse époque, demeuré dans les langues romanes : fr. *doizil*, *dousil*, M. L. 2786 ; d. *lineam filum*, *tēlum* ; d. *mūrum* « allonger (d'où construire) un mur » ; d'où métaphoriquement d. *carmen* (à côté de *dūcēre*), d. *bellum* « faire traîner la guerre » ; d. *spīritūm* ; d. *saīnōs* ; d. *pōcula* ; d. *actātem* (cf. *agere*), *dīs*, *noctem* ; d. *ratōnēs* allonger ses comptes ; d' où absolument *dūcere* « compter, estimer », construit comme *astimāre* : *magni*, *parū dūcere* et *devenu*, comme lui, synonyme de *putār* « penser, tenir pour », *aliquem uirum dūcere*. Enfin, de *dūcere uxōrem domum* « emmener l'épouse chez soi, se marier (en parlant d'un homme) », on tire par abréviation *dūcere* dans le même sens. En ce sens, *dūcō* a remplacé l'ancien **wedh-* « conduire » et, en particulier, « emmener la fiancée », qui a survécu en italo-celtique et qui est encore attesté en celtique : gall. *dy-wedhio* « épouser ». Dans la langue familiale, *dūcere* prend le sens de « tromper », comme les composés *indūcere*, *sēdūcere*, *circum-dūcere* (cf. le fr. familier « mener », « faire marcher »). Synonyme aussi de *condūcere* « engager, louer ». Usité de tout temps. Panroman (sauf portugais). M. L. 2785.

Dux figure comme second terme de composé dans *reduz* (et *redduz*, cf. *reddūcō*) « qui revient, de retour » ; *trādūx*, -ūcis m. : sarment de vigne qu'on fait passer d'un arbre à l'autre. M. L. 8833 et 8832, **trādūcūlūs*.

A l'époque impériale, *dux* s'est spécialisé pour désigner à la fois une magistrature militaire et un titre de noblesse. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés tardifs *dūcālis*, *dūcātor*, -trix et *dūcō*, -ās (sans rapport avec *duco* de *ēducō* ; v. ce mot) ; *ducātūs*, -ās = *γερουλά* (Suét.). Panroman, sauf roumain. M. L. 2783 ; *ducānūs*.

Dérivés en *duct-* :

ductus, -ūs (ū) m., *ductiō* : fait de mener, de conduire, d'amener (*aqua ductus*), M. L. 571. Il est à noter que Cicéron dit *ducēs aquarū* là où Vitruve dira *ductio aquarū* (cf. l'opposition entre ital. *doccione*, M. L. 2789, B. W. *douche*, et v. fr. *duō de ductus*, M. L. 2789). *Ductiō* est rare et apparaît seulement à l'époque impériale dans des écrits techniques (Vitruve, Celse, Diogene). *Ductus* est, au contraire, ancien et usuel ; cf. *ductū auspiciōque* ; de même les composés *conductiō*, *circumductiō*, *dēductiō*, etc. (Cicéron, Plaute). Sur cette opposition, cf. Meillet, BSL 25, 138 ; *ductum*, M. L. 2789.

dussi suppose un ū), *dūcere* ; *-dūcō*, -ās, -āul, -ātum, -āre : formes alternantes de la racine **deuk-/dūk-*. *Dux* de **dūk-s*, mot racine comme *-spez* de **-spec-s* dans *au-spez*, -cen dans *tubi-cen* conducteur, meneur, guide, chef d'armée, etc. Ancien, usuel, classique. M. L. 2810. *Dūcō* (dont l'ancienne diphongue est attestée par des graphies comme *abdoucū* (CIL I⁸ 6, épitaphe de L. Cornélius Scipion) veut dire « tirer à soi, conduire, mener » ; il est en parallèle avec *sequor*, e.g. Plt., Ba. 406, *quo sequar? quo nunc ducis me?* Comme *agō* « pousser », auquel il s'oppose, c'est un ancien terme de la langue pastorale ; le *dux* marche en tête du troupeau ; *dūcō*, -ās (usité seulement en composition) est le duratif de *dūcō*, -is ; cf. *ēdūcō*, -ās « éléver » (un enfant) et *ēducō*, -is « faire sortir ». *Dūcō* s'est employé au figuré dans de nombreuses acceptations pour désigner tout ce qui se rapporte à l'idée de « conduire, tirer sans discontinuité » : *dūcere aquam* amener de l'eau », d'où *aqua ductus*, etc., *dūcīculus* « robinet », mot de très basse époque, demeuré dans les langues romanes : fr. *doizil*, *dousil*, M. L. 2786 ; d. *lineam filum*, *tēlum* ; d. *mūrum* « allonger (d'où construire) un mur » ; d'où métaphoriquement d. *carmen* (à côté de *dūcēre*), d. *bellum* « faire traîner la guerre » ; d. *spīritūm* ; d. *saīnōs* ; d. *pōcula* ; d. *actātem* (cf. *agere*), *dīs*, *noctem* ; d. *ratōnēs* allonger ses comptes ; d' où absolument *dūcere* « compter, estimer », construit comme *astimāre* : *magni*, *parū dūcere* et *devenu*, comme lui, synonyme de *putār* « penser, tenir pour », *aliquem uirum dūcere*. Enfin, de *dūcere uxōrem domum* « emmener l'épouse chez soi, se marier (en parlant d'un homme) », on tire par abréviation *dūcere* dans le même sens. En ce sens, *dūcō* a remplacé l'ancien **wedh-* « conduire » et, en particulier, « emmener la fiancée », qui a survécu en italo-celtique et qui est encore attesté en celtique : gall. *dy-wedhio* « épouser ». Dans la langue familiale, *dūcere* prend le sens de « tromper », comme les composés *indūcere*, *sēdūcere*, *circum-dūcere* (cf. le fr. familier « mener », « faire marcher »). Synonyme aussi de *condūcere* « engager, louer ». Usité de tout temps. Panroman (sauf portugais). M. L. 2785.

Dux figure comme second terme de composé dans *reduz* (et *redduz*, cf. *reddūcō*) « qui revient, de retour » ; *trādūx*, -ūcis m. : sarment de vigne qu'on fait passer d'un arbre à l'autre. M. L. 8833 et 8832, **trādūcūlūs*.

ductor : guide, chef. Mot de style noble, traduit dans la poésie épique le gr. ἵησον; *ductilis* (langue impériale) : qu'on peut conduire ou tirer; malléable. M. L. 2788; *ductum*, adverbe; *ductarius* : qui sert à tirer (Vitrue); *subductarius* (Caton).

Fréquentatif : *ductiō*, -ās (archaïque et postclassique), même sens que *dūcō*, et aussi « séduire, tromper ». M. L. 2787. De là *ductiō*, -ās (Plaute).

Composés de *dūcō*, -is : *abducō* = got. *af-tiuhan* et, pour le sens, gr. ἀνάγω « emmener, éloigner, faire sortir » et « dériver, détourner »; quelquefois avec idée de violence ou de séduction. Don., Ad. 259, *ducimus uolentes, abducimus inuidos*; Sén., Ben. I 9, 4, *nem uoxem duxit nisi qui abduxit*; *abductō* (langue de l'Église, IV^e siècle); *adducō* = got. *at-tiuhan*: tirer à soi, amener. M. L. 160; *conducō*, transitif et absolu : a) transitif 1^e conduire, mener ensemble, réunir, contracter (συνάγειν); 2^e engager, louer (μυθᾶν; cf. *locare* sous *locus*). Se dit d'abord des hommes : c) *operariōs, coquōs*; joint à *cōgēre* par Cic., Tull. 27, *si quae familia... et homines aut seruos aut liberos coegisset aut conduxisset*. Appliqué ensuite aux choses : c) *dormū, aedēs, etc.* De là *conductus*, -i, *conductum*, -i n.; b) absolu, 3^e personne singulier et pluriel « se rencontrer avec, convenir à » (= *congruit, conuenit*). Plt., Ba. 56, *hūc aetati non conducti... latebrosus locus*. Cf. le sens de *duire* en vieux français. Panroman, sauf roumain; mais le sens montre que, comme dans le cas de **com-mandare* remplaçant *commendare*, le mot roman ne continue pas le mot latin ancien et résulte d'une combinaison de *cum-* et de *dūcō* à basse époque. Cf. M. L. 2127 et 2128, *conductum*. Dérivé : *conductibilis* (Plt., Tri. 55) = *uitibūs, uitilis*. Le dérivé *conductiō* reflète les sens multiples du verbe. Il signifie : 1^e location, louage; 2^e traduit dans la langue de la rhétorique, συναθροίσσειν; 3^e dans la langue médicale, στασιός « contraction ». Autres dérivés : *conductor* « locataire », *conducticius*, *conductela*.

dēducō : emmener; tirer de haut en bas (les fils), d'où « filer » et, par suite, « composer » (un poème); « retirer, réduire; faire descendre, baisser »; d. *uōcēm*, d'où *dēducta uōx*. Dérivé : *dēductiō* : action d'emmener; diminution, déduction.

dīducō : emmener de côté et d'autre; séparer, diviser, disperser.

ēducō : mener au dehors, faire sortir, éléver (cf. *ēducēs* et *ēditūs*); quelquefois pris dans le sens de *éducāre*.

inducō : 1^e mener, conduire dans. De là *animū* ou *in animū inducō* « se mettre dans l'esprit » (avec l'accusatif ou une proposition infinitive), *animū inducēre ad* « amener son esprit à »; 2^e en langue de théâtre : introduire un personnage sur la scène; par suite, « représenter »; 3^e mettre sur, couvrir, enduire : i. *postēs pice, i. coria super laterēs, i. uariā plūmās* (Hor., A. P. 2); souvent confondu dans cet emploi avec *induere*; 4^e tirer une ligne et « biffer »; 5^e tromper, mettre dedans (cf. *circumducō* et *inconciliō*). M. L. 4383. Outre les sens du verbe, le dérivé *inductiō* a servi à traduire des expressions techniques du grec : ἐπαγωγή, induction logique; *personarū facta inductiō* = προσωποποία; *errōris inductiō* = ἀπολάνηση. Pour *indūtilis*, v. M. L. 4384.

intrōducō; *obducō* (sens spécial : couvrir; cf. *operiō*, *officiō*); *perducō*, M. L. 6405 a; *prōducō* : produire, prolonger; *prōducō*; *reducō* (*redd*, e. g. Lucr. I 228) :

ramener, réduire, M. L. 7149; *sēducō*; *subducō*, M. L. 8355; *trāducō* : mener au dela; faire passer; donner en spectacle; traduire. M. L. 8831.

dūcō a un correspondant exact dans le verbe germanique signifiant « tirer », représenté par got. *tiuhan* « ḫeyr »; il y en a une forme expressive dans v. h. a. *zuckan* « tirez vite » et peut-être dans l'intensif grec *δαιδύσσεσθαι*. θνεσθαι, Hes.; gall. *dygaf* « je traîne, repose sur » **duko*; v. J. Loth, Rev. celt., 20, 79. La verbe a eu sans doute quelque chose de populaire (mais non en latin, cf. *duz*); l'albanais a *nduk* « j'arrache (les cheveux) ». Des deux racines **wedh-* et **deuk-* signifiant « conduire », le celtique a gardé surtout la première et le latin la seconde. — M. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.*, II, p. 475, envisage la possibilité que **deuk-* soit un juxtaposé d'un préverbe **d-* et de **euk-*; cf. *ad* in fine.

L'emploi du nom racine *dux* simple avec valeur de nom d'agent est exceptionnel (cf. *cleps* et *réx*). Le germanique n'a, comme on l'attend, qu'un type composé: v. angl. *heri-togo*, v. h. a. *heri-zogo* « chef d'armée ».

dūdum adv. : autrefois, depuis un certain temps; spécialisé ensuite dans le sens de « il y a longtemps, depuis longtemps ». Désigne encore dans Plaute un moment peu éloigné aussi bien qu'un passé lointain; ainsi *ut dūdum* « aussitôt après que », Au. 705; le sens est équivoque dans une phrase comme Am. 683, *sic salutes atque appellas quasi non dūdum uideris* « comme si tu ne m'avais pas vu tout à l'heure » ou « comme si tu ne m'avais pas vu de longtemps ». Surtout employé dans les locutions *haud dūdum* (archaïque, *perdūdum*, Plt., Sti. 575), *iāmdūdum, quamdūdum*. Le mot a une couleur ancienne. Cicéron et Virgile l'emploient, mais non César ni Salluste. Disparaît à l'époque impériale, tandis que *iāmdūdum* continue à vivre à côté de *iāmpriudem*. Non roman. — Sur *dīdū* considéré comme résultant d'une contamination, v. ce mot.

Il semble impossible de ne pas reconnaître dans *dūdum* une forme enclitique de la particule *dum* et, quant à *dīdū*, de ne pas rapprocher *dūrāre* au sens de « durer ». Il y a, en effet, un groupe de mots indo-européens indiquant la longue durée : arm. *tew* « durée », hom. *δηρή* (ancien *δερφόν*) « depuis longtemps » correspondant à arm. *erkar* « long » (en parlant du temps), de **dērō*, gr. *δῆν* (ancien *δέν*) « depuis longtemps », v. sl. *dav* « depuis longtemps », *davīnū* « ancien »; i. ir. *dū-ra* « loin, lointain »; hitt. *tuwa* « loin », *tuwala*-, de **dāwā-lo-* « loin, tain »; cf. Benveniste, BSL 33, 142.

duellum : v. *bellum*.

dui- : v. *duo* et *bi-*.

duim : v. *dō*.

duleis, -ē : doux au goût (par opposition à *amarūs*: Publ. Syr. 144, *dule etiam fugias fieri quod amarūs potest*). Par extension, « doux » dans tous les sens de l'adjectif, au physique et au moral, comme gr. γλυκός, γλυκέρός, dont il est synonyme. Ancien et usuel. Panroman. M. L. 2792; B. W. s. u.

Dérivés : *duleia* n. pl. (tardif) : douceurs, sucreries; d'où *ductarius*; *duciola*, -ōrum (Apul.); *dulciculus*; *dulcedō*; *dulciās* (très rare; anté- et postclassique);

dulcītūdō (rare); *dulcor* m. (tardif), M. L. 2793. Ces deux derniers créés d'après *amārītūdō*, *amārōr*; *dulcīanū* (Diosc.); *dulcītāus* (Gloss.). De *dulcor* a été tiré *dulcōrō*, -ās (langue de l'Église); *dulcō*, -ās (bas latin), M. L. 2791; *ēdulcō* (rare) : adoucir; *indulcō*, M. L. 4384 a; *dulcēscō*, -is : s'adoucir.

Quelques composés poétiques en *dulci(i)-* sur le modèle des types grecs en γλυκό-; *dulcīfer* (Enn.), *dulcīcīdūs* = γλυκόπτηρος, *dulcīcīquīs*, *dulcīcīreloquīs* (Lae- vius), *dulcīrādīx* (Diosc.) = γλυκύρρητα, *dulcīcīuocūs* = μελφόδης.

On est tenté d'établir un rapport avec gr. γλυκός « doux », γλεῦχος « vin doux », en admettant que γλυκός reposerait sur **dluki-* et qu'il y aurait eu assimilation. Hypothèse non vérifiable. Pas d'autre rapprochement.

dulgo, -ere : livrer en représailles, mot de la loi Sulaire, sans doute d'origine germanique; v. Thes. s. v.

dum (*dunc*, époque impériale, d'après *tum*, *tunc*) : particule temporelle marquant la simultanéité de deux actions qui se déroulent. S'emploie :

1^e Sans valeur subordonnante (cf. Ernout-Thomas, *Synt. lat.*, p. 370). Se trouve avec ce sens dans des phrases corrélatives, cf. Quint. 9, 3, 16, *Catullus in Epithalamia* (62, 45) : *dum innupta (intacta, codd. Cat.) manet, dum cara suis est, cum prius dum significet quoad*, *sequens usque*, où il n'y a peut-être qu'une imitation du gr. έος... έος. L'exemple d'emploi isolé de *dum* qu'on cite dans Plt., Ru. 779, ne peut être retenu, le texte, conservé seulement par l'Ambrosien, étant lacunaire et incertain. *Dum* subsiste encore comme second terme des composés : *dū-dum* « pendant ce temps » et « de temps en temps », *nōn-dum* « pas encore » (et *ne-dum*) *uīz-dum*. Se joint souvent comme enclitique soit à des adverbes ou à des mots exclamitifs, soit à des impératifs : *agedūm, abidūm, circumsipedūm* (cf. le δή grec), *ehdūm, primūm dum* (= πρῶτον μὲν οὐ δὴ), *quidūm*, etc., comme particule de renforcement définie par le glossaire de Placide, *dum aduerbiūm hortantī est*, analogue au gr. δή, au fr. *dunc* dans « donne donc », etc. (cf. *dunc* dans les langues romanes, M. L. 2795 : la forme *dunc* est attestée épigraphiquement à basse époque, CIL III 1903, 8; 14406 a, CE 619, 2; 1305, 2; 1549, 10, avec le sens de « pendant que »; elle est évidemment construite d'après *tum*, *tunc*); le type fr. *dunc* doit résulter d'une contamination avec *tunc* ou être issu de *dum-que*?

2^e Avec valeur subordonnante « dans le temps, tout le temps que » et, de là, « jusqu'à ce que ». Dans le premier sens, *dum* est suivi régulièrement de l'indicatif présent, quel que soit le temps de la proposition corrélatrice, pour marquer le déroulement simultané de l'action : *dum haec geruntur, Caesari nuntiatum est*, Gaes., BG 1, 46, 1. Toutefois, cette syntaxe tend à s'oublier et *dum* peut à peu arriver à se construire comme *cum*, dont il est voisin par le sens : *dum haec in Apulia gerebantur, Samnites... urbem non tenuerunt*, T-L. 10, 36, 16 (le premier exemple de cette construction est sans doute dans Cic., p. S. Rosc. Am. 91; v. Landgraf ad 1.); à basse époque, on trouve même *dum* pour *cum*, cf. Thes. V. 1, 2218, 40; 2229, 20. — Dans le sens de « jusqu'à ce que », *dum* est suivi de l'indicatif ou du subjonctif de

volition ou de possibilité, suivant la nuance que veut exprimer l'écrivain (cf. *priusquam*). — Enfin, *dum* s'emploie dans le sens dérivé « pourvu que »; dans ce cas, il est souvent accompagné de *modo* : *dum modo*. Ancien, usuel; v. E. Löfstedt, *Z. Ursprung u. Gebrauch d. Partikel dum*, Strena Philol. Vpsal., 1922, 408 sqq.; Brunner, *Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion dum*, Tübingen, 1936. — Demeuré dans les langues romanes, soit sous la forme *dunc*, de **dumque*, v. B. W. *dunc* (panroman, sauf roumain), soit uni à *interim*, cf. ital. *(d)on*tembre, v. fr. *(en)dementres*, cf. *dum interim*, M. L. 2794. — Sur bas lat. *dunc*, v. W. von Wartburg, *Franz. etym. Wörter*, sous *dunc*.

On peut se demander si *dum* ne serait pas formé comme *tum* et *cum*; alors on rapprocherait *-dam* dans *quidam*, *-dem* dans *idem*. Mais *-dam* et *-dem* n'ont pas d'étymologie. D'autre part, on n'explique pas ainsi la notion de durée qui est essentielle à *dum*. Ceci conduit à envisager la possibilité d'un lien avec la racine qui indique la durée dans *dūdum* (où *dum* figure, du reste, comme second terme) et *dūrāre* : v. *dūdum*.

dum-taxat (avec assimilation *dūmataxat*) : particule limitative formée de la réunion de *dum* et d'un subjonctif d'un verbe **tāzō* désideratif de *tāngō* (cf. *uisō, uideō*). Proprement « jusqu'à ce qu'il puisse toucher » (peut-être d'abord en parlant de la balance, v. Thes. s. u.), c'est-à-dire « jusqu'à là », « seulement », « en n'allant pas plus loin » (avec valeur restrictive, comme *tenuis*). Avec subordination : « dans la mesure où » (Lucr. 2, 123). Les deux éléments sont encore séparés dans la loi de Bantia, CIL I² 582, [quei uolet dum minoris] partus familias taxsat, liceto; cf. Festus 288, 34, cum quis uolet magistratus multare, dum minore parti familias taxat. Ancien et classique, mais rare; sous l'Empire, surtout employé dans la langue du droit ou dans des expressions artificielles et archaïsantes, comme *si dūmataxat = si modo*, Gell. 1, 13, 6, etc. Non roman.!

dūmūs, -I m. : ronces, broussailles. Ancienne forme *dūmūs* d'après P. F. 59, 3 : *dūsmo* (l. *dūsmoso*?, le *dūsmum*, *incultum* des Gloss. peut provenir de Festus), *dūsmo in loco apud Liūium* (frag. 39), *significat dūmūs locum*. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés et composés : *dūmētūm* (*dūmētūm quasi dūmētūm* d'après P. F. 59, 6; la forme *dūmētūm* est analogique des autres dérivés où le suffixe s'ajoutait à la gutturale du thème, comme *salicūm*, *cārecūtūm*, *frutēctūm*; cf. *lumēcta*, *(h)umēcta*, *rūdēcta*, *uīrēcta*) : roncerai; *dūmōsūs*; *dūmīcola* f. (Avien, d'après *siluīcola*); *dūmālis* (Mart. Cap.); *dūmēscō*.

On compare irl. *doss* « buisson » (douteux d'après H. Pedersen, V. Gr. d. kelt. Spr., I, 56) et m. h. a. *zūsach* « broussailles », v. h. a. *zir-zūsōn* « débroussailler ».

dūne : v. *dum*.

duo, *duae*, *duo* : deux. Ancienne forme de duel, qui a tendu à prendre la flexion du pluriel. *Duo* sert pour le masculin et le neutre; la forme *duae* est sentie comme parallèle au type *illae*, *bonae*, etc.; la langue vulgaire a créé un masculin *dūi* et un neutre *dūa*, cf. Quintilien I, 5, 15. Le génitif *duōrum* a tendu à remplacer un plus ancien *duōm*, *duum*, l'accusatif *duōs*, un ancien *duo* identique au nominatif. A basse époque, enfin, *duo* tend à

devenir indeclinable (comme il l'est déjà en grec chez Homère). Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 2798. *Duo* figure dans *duodecim* et, sous une forme réduite, dans *dūcenti*, -ae, -a (cf. *trēcenti*), M. L. 2799 et 2784. Cf. aussi *dubō*, *dubius*.

Dérivés et composés : *dūalis* : duel. Adjectif sans doute créé par Quintilien (cf. Inst. Or. 1, 5, 42) dans l'expression *dūalis numerus*, qui traduit δύος ἀριθμός. De là, à basse époque, *dūaliās* « le nombre deux » (= gr. δύος). Cf. *plūrālis*, *plūrāliās*.

dubius : v. ce mot.

duplex : plié en deux (se dit d'une étoffe, d'un vêtement) ; divisé en deux ; double ; cf. *simplex*, *triplex*, etc. ; pour le second élément du composé, v. *plīcō* sous *plectō*. S'emploie aussi en poésie, comme gr. διπλοῦς, avec des objets qui vont par paires : *duplicēs oculi*, *duplicēs palmae*, emploi où il finit par être un substitut de *duo*. Au sens moral, « ambigu » et « fourbe ». Ancien, usuel et classique.

Dérivés : *dupliciter*; *duplicārius* m. « soldat qui reçoit double solde »; *duplicō*, -ās, M. L. 2801 (surtout roumain ; les autres langues romanes sont des représentants de *duplāre*) ; *duplicātiō* (latin impérial), mot savant qui a pris différentes acceptations techniques et a servi, entre autres, à traduire le gr. ἀναδιπλωτός; *duplicātor* (Sid.) ; *conduplicō* (cf. *congeminō*) ; *duplicitās* (Tert.) ; *dupliculārius*, διποτέτης (Gloss.) ; *duplicāmen* (Diosc.).

duplōs, -a, -um : double, M. L. 2802 ; v. irl. *diabul*. Cf. *triplos*, etc. Substantif : *duplō* et *dupla* « le double »; *duplicō* : le double (cf. *tāliō*). Attribué aux *antiqui* par P. F. 58, 14. Se trouve dans la loi des XII Tables. Sert aussi à traduire διπλασία, le double du nombre parfait (six), c'est-à-dire « douze »; *duplicātās* (Gloss.) ; *duplicō*, -ās : doubler ; *duplicātō* (Dig.). Appartient au latin juridique ; la langue classique dit *duplicō*. Panroman, sauf roumain. M. L. 2800 ; *duplicāris*, -riās.

dupondium, -i n., *dupondius* m. (et *di-* ; pour le second terme du composé, cf. *pendō*, *pondus*, *pondō*) : 1^o *dupondius*, monnaie valant deux as ; 2^o mesure de deux pieds. Dérivé : *dupondiārius* (*di-*).¹

On ne peut déterminer si lat. *duo* représente un ancien **dūwō* répondant à gr. δύο et à arm. *erko*-*tasan* « douze », ou si l'ō est abrégé de ō, d'après la tendance des mots iambiques, comme dans *ego*, *bene* (de **egō*, **dōvenē*), cf. véd. *d(u)vā*, hom. δύω, v. sl. *dūva*, lit. *dū*, arm. *erku*. Ce qui ferait préférer la première hypothèse, c'est que, comme gr. δύο, lat. *duo* n'a pas de formes distinctes pour le masculin et le neutre (à la différence de l'indo-iranien, du slave, du baltique, etc.). — Le nominatif féminin *duas* est superposable au nominatif-accusatif ducl, véd. *d(u)vē*, v. sl. *dūvē*, lit. *dōvē*, sans doute irl. *di* (v. H. Pedersen, V. Gr. d. kelt. Spr., II, § 470, p. 120 sqq.). Compris comme un nominatif, il a entraîné un accusatif *dūs*. — L'extension des formes de pluriel qui se développe en latin à l'époque historique et qui a pleinement abouti en roman est complète déjà en omnibien : nom. masc. fém. *dur*, acc. fém. *tuf*, nom.-acc. neutre *tuva*, dat.-abl. *tuves*, *tuver*, *duir*. — Là où, comme en latin, la catégorie du duel a disparu, apparaît la tendance à donner à « deux » une flexion de pluriel.

Pas plus en latin qu'ailleurs, l'ordinal de « deux » n'est tiré de la racine du nom de nombre ; on se sert de *alter*, qui a remplacé d'autres mots (v. *iterum* et *ceteri*). — Un autre substitut des anciens adjectifs indiquant l'opposition de « deux » est *secundus*, adjectif en *-undus* en face de *segor*.

L'adverbe signifiant « deux fois » repose sur une forme à **dāw-* initial, tandis que *duo* repose sur un ancien **duwō*; *bis* répond à skr. *dvih*, av. *biš*, gr. δίς; v. *bi* et *bīnī*.

Un premier terme de composés, l'ancien **dāwī* est représenté par lat. *bi-*; v. ce mot. — Le type *du-* *duplex*, et sans doute de *dubius*, se retrouve en omnibien dans : *tupler* « biniās », *dupla* « bīnās », en face de lat. *du-* *plus*, *tu plak* (acc. sing. n.) en face de *duplex*, *du-* *pursu* « bipedibus » et dans le dérivé *du-* « iterum ». Hors de l'italique, on cite seulement lettre *du-celles* « voitures à deux roues » ; mais on ne voit pas comment s'expliquerait *du-* s'il n'est pas ancien ; du reste, l'-i de **dāwī* n'est pas radical, non plus que celui de *tri-* (lat. *trē*). Jules Bloch a fait remarquer que, dans l'Inde, on lit *dupada* « bipède » chez Asoka et *dujihva-* « qui a deux langues », etc., en pali.

duoir (*duum-*), -i m. Le singulier est tiré du pluriel *duo uiri* ; le doublet *duumuir*, de la forme de génitif *duum uirum*. On a dit d'abord *duum uirum arbitriū* ou *iudicīo*, puis *duumuirī* et *duumuir*. Le procédé de formation s'est étendu aux désignations d'autres magistrats : *triumuir*, alors que Caton disait encore *si trium uirum sim* « si j'étais des trois uiri » ; *quinqueuir*, *decemuir* etc. Cf. de même, *sexprimus*, *nōngentus* et gr. δεκάπατος, et Wackernagel, *Vorles.* I 90.

Dérivés : *duumuirātūs*, -ās m. ; *duumuirālis*, -ītūs (Cod. Théod.), -airālicius (Inscr.).

duplex, *duplus* : v. *duo* et *plectō*.

dūracinus : v. *dūrus*.

dureō (*durgō*), -ōnis m. : 1^o sorte de navire ; 2^o poisson de mer = δόρκον, Isid., Orig. 19, 1, 10.

dureta, -ae f. : sorte de baignoire en bois. Mot espagnol d'après Suét., Aug. 82, 2 ; peut-être celtique. Le gr. δόρκη est loin.

dūreus, -a, -um : *ligneus*. Transcription de δόρκος, cf. *dūratus*, dans Lucr. 1, 476.

dūrō, -ōnis m. : sorte de mème ; joint à *turpiō* et à *sanniō* par Mar. Merc., Subn. 4, 3. De *dūrus* « à la tête dure », cf. *dūratorius*, ou de Δόρκων.

dūrō : v. *dūdūm* et *dūrus*.

dūrus, -a, -um : dur. Sens physique et moral « dur au toucher » et « dur de cœur, à la tête dure ». Subst. n. *dūrum* (sc. *lignum*) « bois dur » ; *dūra* pl. « duretés, épreuves ». Ancien, usuel. M. L. 2808 ; et celtique : irl. *dūr*, brit. *dur*.

Dérivés : *dūriter* (sans doute d'après *crūdēlīter*), ancien, usuel et classique ; *dūrē*, rare et plus récent, cf. Thes. VI 2313, 11 sqq. ; *dūritia* (-tīes), usuel. M. L. 2806 ; *dūritās* (rare, Cic.) ; *dūriūdō* (archaïque) ; *dū-*

dūrō ; *dūractnus* : qui a la chair adhérente au noyau, dur. Épithète appliquée à certains fruits (*cerasea*, *persica*, *ūua*). Les Latins y voyaient un composé de *dūrus* + *acīnus* et ce serait une traduction de σχληρόστροχος, *χροκός*, cf. *dūrīcorius* (Cloat.). L'explication par nom de la ville *Dyrachium* (ancien **Duracium*), cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 232 sqq., est peu vraisemblable. Ancien (Caton) ; M. L. 2803. Autres composés : *dūribarbus*, -īs (Vindic.), *dūribuccis* (Gloss. Ansil.), *dūrīcors*, *cordīus*, *cordia* (tous tardifs, langue de l'Église, cf. σχληροχάρθος), *dūrīcorius*, *dūripēs* (= σχληρόπονος) (Gloss.). — Sur *obdūrāre* « boucher », dū peut-être à une confusion tardive avec *obtūrāre*, v. Niedermann, *Emērita* XII (1944), p. 74.

Pour *ōridūrius*, v. *ōs*.

Aucune étymologie sûre. Osthoff, *Et. Parerga*, 111 sqq., a supposé une forme dissimilée de **dūros* et rapproché skr. *dārūndh* « rude, fort », irl. *dron* « solide », lit. *drūtas* « fort, solide », gr. δρόν, ιχυρόν, Ἀργεῖον, Hes., et δρῦς « arbre, chêne » (v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 258). Pas d'autre exemple de cette dissimilation peu vraisemblable.

dūsius : *daemon immundus, incubus*. Gaulois, d'après St Aug., *Ciu. D.* 15, 23 ; Isid. 8, 11, 103.

dux : v. *dūcō*.